

# Comptes annuels 2009

*Soumis par le Conseil  
d'Administration à  
l'Assemblée Générale  
du 19 mai 2010*

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>03</b>
<b>Chiffres-clés 2009</b>	<b>04</b>
<b>Rapport annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2010</b>	<b>06</b>
Situation de l'entreprise	06
Données financières relatives à l'exercice 2010	10
<b>Bilan 2009</b>	<b>15</b>
Actifs	15
Passifs	17
Explication du bilan	19
<b>Compte de résultat 2009</b>	<b>26</b>
Compte de résultat détaillé	26
Explication du compte de résultat	28
<b>Commentaire sur les comptes annuels</b>	<b>33</b>
1. Etat des frais d'établissement	33
2. Etat des immobilisations incorporelles	33
3. Etat des immobilisations corporelles	34
4. Etat des immobilisations financières	35
5. Placements de trésorerie et autres placements	36
6. Comptes de régularisation de l'actif	36
7. Etat du capital	36
8. Comptes de régularisation du passif	37
9. Droits et engagements hors bilan	37
10. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	38
11. Bilan social	38
<b>Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2009</b>	<b>40</b>
<b>Corporate Governance</b>	<b>43</b>

# Introduction



## Présentation de l'entreprise

Infrabel est le gestionnaire de l'infrastructure du réseau ferroviaire belge. La société a été créée le 29 octobre 2004 sous la forme d'une société anonyme de droit public, en application des directives européennes réglant la scission entre la gestion de l'infrastructure ferroviaire et l'exploitation du transport ferroviaire. La dernière modification des statuts de la société date du 17 décembre 2009.

Le siège social de l'entreprise est sis rue Bara 110 à 1070 Bruxelles. Les comptes ont été établis selon les règles de la législation belge comptable (Belgian GAAP). A partir de 2010, il sera rapporté par le Groupe-SNCB selon les règles comptables internationales IFRS. En vue de cette conversion certaines règles d'évaluation ont été modifiées au cours de l'exercice 2009.

## Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## Capital

Le capital est constitué de 16 636 068 actions nominatives sans mention de la valeur nominale.

Au cours de l'exercice 2009, le capital a été augmenté de € 20 925 580,86 à l'occasion de l'apport en nature par SNCB-Holding de travaux réalisés sur l'axe Bruxelles-Luxembourg. Cette augmentation de capital s'est accompagnée de l'émission de 26 223 nouvelles actions. Conformément à une nouvelle loi programme spécifique, le montant de cette augmentation de capital a été intégralement reporté à la rubrique des subsides en capital. Une réduction du capital de € 44.050.000 a été effectuée suite au transfert au poste subventions de capital de l'apport de la SNCB-Holding pour le financement du LGV.

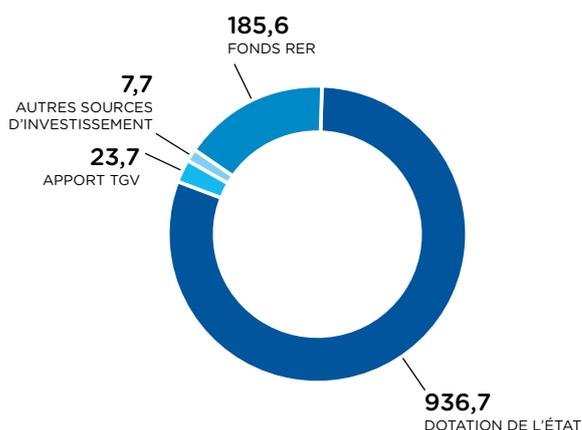
### **Au 31/12/2009, la situation des détenteurs d'actions est la suivante :**

- l'Etat belge possède 1 064 746 actions, soit 6,40 % du capital
- la SNCB-Holding possède 15 571 322 actions, soit 93,60 % du capital.

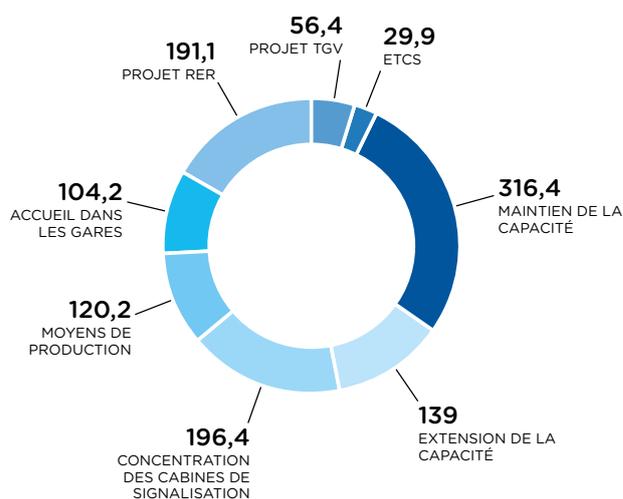
Bien que l'Etat belge ne possède qu'une minorité des actions, il a droit, conformément aux statuts, à 80 % + 1 voix lors des décisions dans les organes de gestion de l'entreprise. Les comptes annuels sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique. Le rapport annuel est également disponible sur le site web de la société : [www.infrabel.be](http://www.infrabel.be).

# Chiffres-clés

## Investissements réalisés en 2009 (en millions €)



## Financement des investissements réalisés (en millions €)



## Compte de résultat (en millions €)

Ventes et prestations	1.309,26
Coût des ventes et prestations (1)	1.254,25
Résultat d'exploitation brut (EBITDA)	55,01
Amortissements, réductions de valeur et provisions	307,18
Résultat d'exploitation net (EBIT)	-252,16
Résultat financier	447,08
Résultat exceptionnel	-125,31
Résultat global (EBT)	69,61

## Bilan

Le total bilantaire d'Infrabel s'élève à € 13 834 741 049,10 au 31/12/2009, contre € 13 279 198 781,52 au 31/12/2008.

Le bilan reprenant les montants par rubrique de l'actif et du passif est présenté aux pages suivantes.

# 01



# Rapport annuel du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2010

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous faire rapport sur la situation et les résultats de la société relatifs à l'exercice comptable 2009, conformément aux prescriptions légales et statutaires.

## 1. Situation de l'entreprise

---

### 1.1. Événements marquants en 2009

Même si Infrabel a été moins touchée par la crise que de nombreux autres opérateurs économiques, une modification tendancielle importante est apparue dans le modèle économique développé depuis 2005. En effet, la croissance des recettes a été sensiblement freinée par la réduction d'activité fret qui a concerné l'ensemble des douze mois de 2009, alors que seul le dernier trimestre avait été partiellement influencé en 2008. Les difficultés rencontrées par le secteur voyageurs international dès le 1er trimestre 2009, puis par le secteur voyageurs national à partir de l'été, confirment l'évolution vers un environnement moins favorable. Même si ce tournant a été quelque peu occulté par des opérations ponctuelles exceptionnelles, il n'est pas moins bien réel.

Le 21 août 2009 fut conclu le premier avenant au 2e contrat de gestion d'Infrabel. Cet avenant de portée essentiellement financière tirait notamment les conséquences de l'importante évolution subie par le Fonds des Infrastructures Ferroviaires (FIF) en date du 1er janvier 2009, qui s'est traduite par le transfert des actifs ferroviaires de celui-ci vers Infrabel.

La procédure d'infraction menée par la Commission Européenne pour la transposition, jugée insatisfaisante par elle, du premier paquet ferroviaire en droit belge a suivi son cours en 2009 : à l'instar de 21 autres Etats membres, l'Etat belge reçut le 8 octobre 2009 un avis motivé, puis transmit sa réponse le 9 décembre 2009.

Ce courrier indiqua notamment que les systèmes d'informations d'Infrabel feront l'objet de mesures d'étanchéification logiques et immatérielles qui seront mises en oeuvre avant le 30 juin 2011.

Suite à une grève d'agents d'une entreprise ferroviaire le 10 avril 2009, une plainte pour discrimination a été déposée contre Infrabel par une autre entreprise ferroviaire. Infrabel a été condamnée par le Régulateur le 4 août 2009, mais ensuite a interjeté appel.

Dans toutes les autres priorités, des progrès substantiels ont été enregistrés. Notamment sur le plan de la sécurité, première priorité stratégique, l'implémentation de la TBL1+ a permis d'atteindre à la fin de l'année un taux de couverture de 24,21 %.

Dans le domaine des investissements, la Belgique est devenue en 2009 le premier pays européen à avoir terminé la construction de son réseau à grande vitesse de frontière à frontière.

Ainsi, la L4 Anvers - frontière néerlandaise, homologuée le 23 décembre 2008, a vu circuler les premiers convois intérieurs vers la gare de Noorderkempen le 14 juin 2009 et le premier TGV le 13 décembre 2009.

La L3, Liège - frontière allemande, homologuée le 9 juin 2009, a accueilli les premiers ICE en exploitation commerciale dès le 14 juin 2009.

Parmi les autres inaugurations remarquables de 2009 figure, outre la gare de Liège-Guillemins, la réouverture des points d'arrêt de Bruxelles-Ouest et de Simonis sur la rocade ouest de Bruxelles. Cette réouverture constitue une étape importante dans le long processus de mise en oeuvre du RER.



La mise en place des tunneliers pour les projets de Partenariat Public-Privé (PPP) Diabolo et Liefkenshoek a respectivement eu lieu en janvier et en novembre 2009, augurant du bon avancement de ces grands projets.

Dans le domaine des investissements, la mise en œuvre des principes modernes de projet management continue à porter ses fruits: le niveau de réalisation en 2009 reste, pour la deuxième année consécutive, fort proche de 100%.

Le programme de concentration de cabines a fait l'objet d'un recadrage majeur lors de la première actualisation du plan pluriannuel d'investissement 2008-2012 confirmant les grandes orientations du plan original.

En matière d'outils financiers, 2009 aura été spécialement marquée par la préparation de la mise en production du système de gestion SAP et de l'introduction des normes IFRS à partir du 1er janvier 2010.

De plus, en décembre 2009 toutes les relations financières intragroupes ont pu être contractualisées suite à la signature d'un ensemble de Services Level Agreements (SLA) avec la SNCB Holding et la SNCB.

Dans le domaine sensible de la ponctualité, force est de constater un recul (92,9% contre 94,3%) dont l'origine est à rechercher dans une multiplication de causes ponctuelles aux conséquences importantes.

Sur la scène internationale, Infrabel s'est montrée très active et ses positions reçoivent une écoute croissante.

Ainsi, à l'initiative d'Infrabel, RNE a été chargée lors du High Level Infrastructure Meeting du 5 juin 2009 de développer rapidement une solution globale pour la numérotation univoque des trains internationaux et pour une communication améliorée entre traffic controls nationaux.

Infrabel apporte également toute son expertise à l'Etat belge dans le cadre de la vaste opération d'interconnexion des corridors de fret ouest européens qui est en cours.

Dans le domaine des énergies renouvelables et des participations, Infrabel a pris en 2009 une participation dans le capital des scrl GREENSKY et SPS FIN actives dans la construction et l'exploitation respectivement d'une série d'éoliennes le long de la L2 Leuven-Liège et de panneaux photovoltaïques sur un ouvrage d'art de la L3 Anvers-frontière néerlandaise.

## 1.2. Positionnement de l'entreprise

Dans le cadre de la politique de libéralisation du marché du transport ferroviaire initiée par la Commission Européenne dès 1991, Infrabel, notamment, est confrontée à un environnement de plus en plus multi-opérateur.

Infrabel, gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge, comptait 8 clients au 1er janvier 2009, la SNCB, Crossrail, la SNCF-Fret, Veolia, Transport, ERS, ACTS et CFL Cargo, seuls les 6 premiers ayant fait circuler des trains à cette date.

Respectivement les 26 mars, 27 avril et 4 décembre 2009, Rotterdam Rail Feeding, DB Schenker Rail Netherlands puis SNCF Fret Benelux ont obtenu du Secrétaire d'Etat à la Mobilité leur certificat de sécurité, devenant les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> opérateurs.

Pour faire face aux défis générés par cette réalité nouvelle, la Direction Accès au Réseau veille, dans un cadre non discriminatoire, à développer des relations de qualité avec toutes les entreprises ferroviaires clientes.

Le niveau de la redevance assure une position compétitive par rapport à celui d'autres gestionnaires d'infrastructure voisins et concurrents.

Exprimé en termes de trains-km et de sillons, l'activité ferroviaire a reculé de 5% suite à la crise économique internationale, dont les conséquences ont surtout été ressenties dans le secteur du fret et, dans une moindre mesure, dans le transport de voyageurs international.

Le nouveau plan de transport mis en œuvre en décembre 2009 par B-Cargo, premier client marchandises, confirme le recul d'activité.

Les recettes provenant de la redevance d'utilisation de l'infrastructure continuent à être légèrement orientées à la hausse, malgré la baisse constatée dans le secteur du fret.

Suite à la restructuration du FIF et à la suppression du versement de la redevance annuelle à ce fonds, l'autonomie financière d'Infrabel a été substantiellement améliorée. Le ratio redevance d'infrastructure/dotation d'exploitation a en effet fortement augmenté.

Les investissements classiques sont garantis par les versements des dotations publiques par l'Etat, conformément au contrat de gestion. Les conventions relatives au financement des travaux TGV et de certains projets prioritaires offrent un niveau de garantie supplémentaire quant à la mise à disposition des moyens correspondants. Parmi ces dernières figurent les 2 opérations PPP Diabolo et Liefkenshoek Rail Link ainsi que la constitution de 3 Special Purpose Vehicles (SPV) par la SNCB Holding.

Les travaux RER sont financés par le Fonds RER dont la gestion a été confiée par l'Etat à la SNCB Holding.

## 1.3. Evénements importants survenus après la fin de l'année comptable

L'accident de Buizingen qui a coûté la vie à 18 personnes, le 15 février 2010, a douloureusement marqué le début de l'année.

La sécurité qui avait déjà été placée en tête des priorités stratégiques au plan BRIO a vu sa place plus que jamais ancrée au centre de toutes les préoccupations de l'entreprise.

Le permis d'urbanisme pour les travaux RER entre Linkebeek et Sint-Genesius-Rode a été annulé par le conseil d'Etat le 4 février 2010. Ce fait nouveau aura un impact sérieux sur le planning des travaux.

## 1.4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Parmi les éléments pouvant exercer une influence notable sur le fonctionnement d'Infrabel figurent assurément, toute éventuelle révision fondamentale de la stratégie du principal client, la SNCB, suite notamment à la crise économique qui touche en particulier le fret, mais aussi les deux secteurs d'activité voyageurs national et voyageurs international.

D'autre part, suite à l'avis motivé de la Commission Européenne pour la transposition insatisfaisante du 1er paquet ferroviaire en droit belge, une série de mesures sont entreprises qui auront des conséquences sur le fonctionnement de l'entreprise.

La refonte annoncée du premier paquet ferroviaire par la Commission Européenne pourrait également avoir des conséquences non négligeables sur le fonctionnement de l'entreprise.

## 1.5. Recherche et développement

Par son affiliation aux différentes organisations internationales, Infrabel bénéficie des retombées positives des programmes de recherche et développement menés au niveau international.

En outre, Infrabel essaie systématiquement d'innover dans tous les domaines relevant de ses missions.

## 1.6. Succursales

En dehors de 313 sièges de travail, Infrabel a 2 filiales directes: TUC RAIL S.A. et Chantier de Créosotage de Bruxelles S.A., respectivement actives dans le domaine des études et travaux d'infrastructure ferroviaire et dans le domaine du créosotage.

Infrabel participe d'autre part directement au GEIE Corridor C, à l'asbl Liège CARE et détient depuis 2009 une participation dans les srl GREENSKY et SPS FIN.



## 1.7 Indicateurs-clés

Infrabel utilise plusieurs indicateurs-clés dont la liste a été complétée en 2006 dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique BRIO. Les valeurs ci-dessous relatives aux années antérieures à 2005 sont données à titre indicatif.

En effet, certains indicateurs recouvrent une réalité qui a fort évolué entre l'ancienne et la nouvelle structure du groupe ferroviaire.

### Les principaux indicateurs d’Infrabel sont les suivants:

		2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>A</b>	<b>Sécurité</b>						
	- Collisions et heurts d'obstacles accidentels en voie principale	126	118	102	97	85	89
	- Accidents aux passages à niveau	53	61	56	62	47	45
	- Dépassement de signaux	79	62	65	68	97	117
<b>B</b>	<b>Ponctualité des trains de voyageurs service intérieur:</b>						
	- avec neutralisation	95,7%	94,8%	94,0%	93,6%	94,3%	92,9%
	- sans neutralisation	93,2%	91,9%	90,6%	89,2%	90,2%	88,9%
	- Nombre de 'minutes relation' imputable à Infrabel	-	-	-	-	234.159	247.046
<b>C</b>	EBITDA en moi €	-	+61,5	+57,8	+68,8	+83,9	+55,0
	EBT (résultat global) en mio €	-	+49,0	+40,1	+65,9	+98,8	+69,6
	Situation de Trésorerie au 31 décembre	-	+351,9	+229,8	+576,2	+571,2	+559,5
<b>D</b>	Degré de réalisation des investissements par rapport à l'amendement, toutes sources de financement confondues	-	90,5	89,2	81,6	97,9	101,6
<b>E</b>	Exécution du plan stratégique BRIO - Priorités stratégiques dont la progression est conforme aux objectifs	-	-	-	-	20	21
<b>F</b>	Avis de la tutelle sur l'exécution du Contrat de Gestion (selon rapport d'évaluation annuel)						+
<b>G</b>	Nombre de sillons (mio)	-	1,897	1,856	1,854	1,844	1,754
	Nombre de trains-km correspondants (mio)	106,756	102,613	104,946	112,120	113,668	107,896
<b>H</b>	<b>Baromètre de qualité des voyageurs transportés en service intérieur (*)</b>						
	a) Indice de satisfaction général	7,44	7,44	7,33	7,23*	6,93	6,92
	b) Ponctualité des trains	7,00	6,99	6,64	6,29	5,99	5,88*
	c) Qualité de l'information dans les gares	7,39	7,38	7,27	7,24	7,14	7,11
<b>I</b>	Personnel exprimé en équivalents temps plein au 31 décembre de l'année	14,350	13,655	13,488	12,266**	12,153	12,365

\* Source : B-VN.4

\*\* Influence du transfert de personnel vers la SNCB du fait de l'opération "New Passengers"

## 2. Données financières relatives à l'exercice 2009

### 2.1. Bilan

Le bilan au 31.12.2009 comparé avec la situation au 01.01.2008, peut se résumer comme suit (en millions €):

ACTIF	01-01-2009	31-12-2009
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>11 975,67</b>	<b>12 701,54</b>
I. Frais d'établissement	0,03	0,00
II. Immobilisations incorporelles	1 351,38	1 342,78
III. Immobilisations corporelles	10 620,95	11 355,46
IV. Immobilisations financières	3,31	3,30
<b>Actifs circulants</b>	<b>1 303,53</b>	<b>1 133,20</b>
V. Créances à plus d'un an	7,78	7,85
VI. Stocks et commandes en cours	183,17	238,61
VII. Créances à moins d'un an	521,56	312,44
VIII. Placements de trésorerie	564,99	559,26
IX. Valeurs disponibles	6,21	0,25
X. Comptes de régularisations	19,82	14,79
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13 279,20</b>	<b>13 834,74</b>

PASSIF	01-01-2009	31-12-2009
<b>Capitaux propres</b>	<b>12 423,11</b>	<b>13 084,42</b>
I. Capital	1 450,06	1 450,06
II. Primes d'émission	299,32	299,32
III. Réserves	12,69	16,17
IV. Résultat reporté	241,10	107,22
V. Subsidés en capital	10 419,94	11 211,65
<b>Provisions</b>	<b>94,06</b>	<b>57,62</b>
VII. Provisions	94,06	57,62
<b>Dettes</b>	<b>762,03</b>	<b>692,70</b>
VIII. Dettes à plus d'un an	0,50	21,31
IX. Dettes à moins d'un an	589,73	501,53
X. Comptes de régularisation	171,80	169,86
<b>TOTAAL DER PASSIVA</b>	<b>13 279,20</b>	<b>13 834,74</b>

Le total bilantaire de la société au 31 décembre 2009 s'élève à 13.834,74 millions €, contre 13.279,20 millions € au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette augmentation se situe dans les immobilisations corporelles.

Au cours de l'exercice, des investissements importants ont été consentis en matière d'infrastructure ferroviaire, dont les principaux sont les suivants:

- 56,4 mio € dans le cadre des programmes TGV,
- 29,9 mio € dans le cadre de l'ETCS,
- 191,1 mio € pour le Réseau Express Régional
- 316,4 mio € pour le maintien de capacité
- 139 mio € pour l'extension de capacité,
- 196,4 mio € pour la concentration des cabines;
- 104,2 millions d'euros pour l'amélioration de l'accueil dans les gares
- 120,2 millions d'euros pour les moyens de production

Les actifs circulants ont baissé de 170,33 millions €. La variation se situe essentiellement au niveau des stocks.

Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 13.084,42 millions € ou 94,58 % du total bilantaire.



## 2.2. Compte des résultats

L'exercice 2009 s'est clôturé avec un résultat opérationnel positif (EBITDA) de 55,01 millions € et un résultat global positif (EBT) de 69,61 millions €.

Le compte des résultats peut être résumé comme suit:

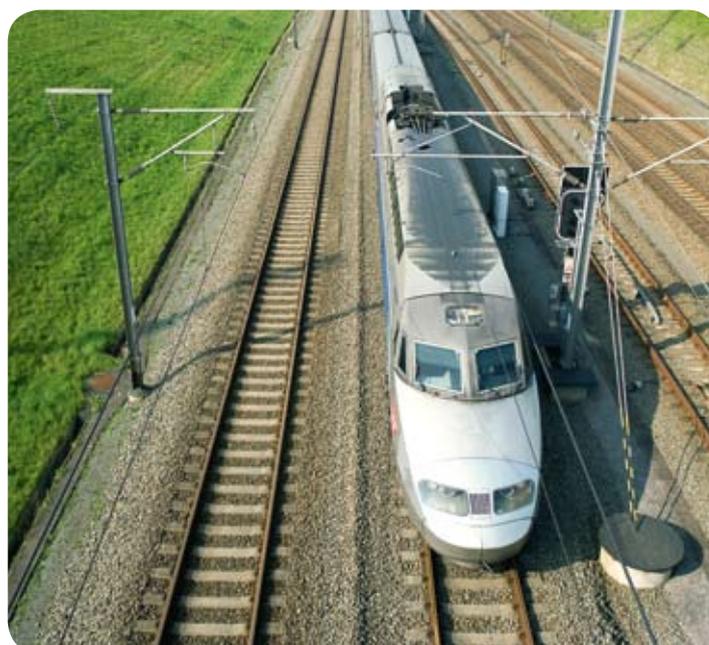
COMPTE DES RESULTATS	2008	2009
<b>Ventes et prestations</b>	<b>1 524,08</b>	<b>1 309,26</b>
Chiffre d'affaires	1 213,12	962,04
- redevance d'infrastructure	609,50	626,56
- dotation de l'Etat	433,11	115,09
- autres	170,51	220,39
Variations des commandes en cours	-0,85	3,99
Production immobilisée	301,50	322,43
Autres produits d'exploitation	10,31	20,80
<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>1 440,13</b>	<b>1 254,25</b>
Biens, approvisionnement et marchandises	133,37	99,28
Services et biens divers	1 299,19	1 152,44
- charges de personnel	668,05	713,41
- indemnité FIF	300,00	0,00
- autres	331,14	439,03
Autres charges d'exploitation	7,56	2,53
<b>Résultat d'exploitation brut (EBITDA)</b>	<b>83,95</b>	<b>55,01</b>
Amortissements, réductions de valeur et provisions	112,03	307,18
Résultat financier	138,48	447,08
Résultat exceptionnel	-11,64	-125,31
<b>RÉSULTAT GLOBAL (EBT)</b>	<b>98,76</b>	<b>69,61</b>

## 2.3. Gestion des risques concernant l'usage des instruments financiers

Infrabel a confié la gestion moyenne de ses moyens de trésorerie à la SNCB-Holding dans son rôle de "in house" bank.

Elle s'occupe du cash-pooling au sein du Groupe-SNCB et recourt éventuellement à des instruments financiers pour son compte propre.

Au 31 décembre 2009, Infrabel n'avait pas de risques concernant l'usage des instruments financiers.



## 2.4. Affectation du résultat

<b>Le bénéfice à affecter s'élève à:</b>	
- le bénéfice à affecter de l'exercice	69 605 547,65 €
- bénéfice / perte reporté des exercices précédents	241 098 871,51 €
- bénéfice à affecter:	310 704 419,16 €
<b>Le Conseil d'administration propose l'affectation de résultat suivante:</b>	
- affectation au capital et aux primes d'émission:	0,00 €
- affectation aux subsides en capital	200 000 000,00 €
- affectation à la réserve légale:	3 480 277,38 €
- affectation aux réserves disponibles:	0,00 €
- report vers l'exercice suivant:	107 224 141,78 €
- rémunération du capital (dividende):	0,00 €
- bénéfice à distribuer aux administrateurs:	0,00 €
- bénéfice à distribuer aux autres allocataires	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>310 704 419,16 €</b>

## 2.5. Missions complémentaires confiées aux commissaires

Au cours de l'exercice, les Commissaires se sont vus confier, en dehors de leur mandat habituel, les prestations supplémentaires suivantes :

- rapport relatif à l'augmentation de capital par apport en nature par la SNCB-Holding pour 12.000,00 €
- rapport relatif à la modification de l'objet social pour 14.350,00 €
- rapport relatif au transfert des actifs ferroviaires par le Fonds de l'Infrastructure ferroviaire pour 2.450,00 €

## 2.6. Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées lors de la clôture des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été présentées au Comité de Direction du 23 mars 2010 et au Conseil d'administration du 19 avril 2010. Les règles d'évaluation ont changé suite à l'alignement aux normes comptables internationales I.F.R.S..

Le résumé des règles d'évaluation est annexé aux comptes annuels.

## 2.7. Conflits d'intérêt

Au cours de l'exercice comptable 2009, il ne s'est produit aucune opération qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêt entre un administrateur et la société au sens de l'article 523 du Code des Sociétés.

## 2.8. Proposition de décharge des administrateurs et des commissaires

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner décharge aux administrateurs et aux commissaires et d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés.

Fait à Bruxelles, le 19 avril 2010

Au nom du Conseil d'Administration

**Christine Vanderveeren**  
Présidente du Conseil d'Administration

**Luc Lallemand**  
Administrateur délégué

02



# Bilan 2009

## 1. Actif

### Bilan exercice 2009 (en euros)

ACTIF	Bilan au 31/12/2008	Bilan au 31/12/2009
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>11.975.673.264,57</b>	<b>12.701.540.845,93</b>
<b>I. Frais d'établissement</b>	<b>35.282,63</b>	<b>0,00</b>
<b>II. Immobilisations incorporelles</b>	<b>1.351.378.698,29</b>	<b>1.342.778.084,01</b>
Droit de concession	1.305.050.505,04	1.291.313.131,30
Immob. Incorp. Hors droit de concession	46.328.193,25	51.464.952,71
<b>III. Immobilisations corporelles</b>	<b>10.620.952.368,13</b>	<b>11.355.461.771,88</b>
A. Terrains et constructions	2.648.171.311,86	2.931.977.391,83
Valeur d'acquisition	3.274.648.204,96	3.527.720.834,57
Amortissements	-626.476.893,10	-595.743.442,74
B. Installations, machines et outillage	4.562.323.318,01	5.204.774.328,34
Valeur d'acquisition	9.402.375.400,94	9.319.531.585,77
Amortissements	-4.840.052.082,93	-4.114.757.257,43
C. Valeur d'acquisition	23.937.069,36	19.514.101,88
Valeur d'acquisition	123.141.270,37	117.227.829,16
Amortissements	-99.204.201,01	-97.713.727,28
E. Autres immobilisations corporelles	213.123.419,67	266.322,04
Valeur d'acquisition	264.285.854,02	104.430.223,59
Amortissements	-51.162.434,35	-104.163.901,55
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	3.173.397.249,23	3.198.929.627,79
<b>Iv. Immobilisations financières</b>	<b>3.306.915,52</b>	<b>3.300.990,04</b>
A. Entreprises liées	3.305.657,34	3.286.942,57
1. Participations	2.855.657,34	2.986.942,57
- Chantier de creosotage de bruxelles	1.368.296,19	1.499.581,42
- Tuc rail	1.487.361,15	1.487.361,15
2. Créances (woodprotect)	450.000,00	300.000,00
B. Entreprises avec lesquelles il existe un rapport de participation		3.000,00
1. Participations		3.000,00
2. Créances		
C. Autres immobilisations financières	1.258,18	11.047,47
1. Actions	750,00	10.750,00
2. Créances et cautionnements en numéraire	508,18	297,47

## Bilan exercice 2009 (en euros)

<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>1.303.525.516,95</b>	<b>1.133.200.203,17</b>
<b>V. Créances à plus d'un an</b>	<b>7.777.697,53</b>	<b>7.852.542,63</b>
A. Créances commerciales	2.542,63	2.542,63
B. Autres créances	7.775.154,90	7.850.000,00
- Pollution du sol historique	7.775.154,90	7.850.000,00
<b>VI. Stocks et commandes en cours</b>	<b>183.168.610,26</b>	<b>238.613.784,98</b>
A. Stocks	179.165.267,64	234.599.962,11
1. Approvisionnements et marchandises	167.423.573,94	219.152.700,75
2. Biens en cours de fabrication	11.741.519,70	15.447.087,36
3. Acomptes	174,00	174,00
B. Commandes en cours	4.003.342,62	4.013.822,87
<b>VII. Créances à un an au plus</b>	<b>521.556.638,78</b>	<b>312.443.941,24</b>
A. Créances commerciales	147.945.842,28	211.030.865,64
B. Autres créance	373.610.796,50	101.413.075,60
- Fonds des investissements ferroviaires	180.520.000,00	0,00
- Tva a recuperer	34.569.103,09	32.284.483,20
- Dotation d'état	154.121.710,71	62.369.000,00
- Autres	4.399.982,70	6.759.592,40
<b>VIII.Placements de trésorerie</b>	<b>564.987.804,11</b>	<b>559.257.751,63</b>
A. Actions propres		
B. Autres placements	564.987.804,11	559.257.751,63
<b>IX. Valeurs disponibles</b>	<b>6.214.906,04</b>	<b>243.835,48</b>
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>19.819.860,23</b>	<b>14.788.347,21</b>
- Charges de personnel a reporter	16.779.477,71	7.839.578,90
- Charge de primes d'assurance a reporter	452.149,23	541.084,09
- Autres charges a reporter	1.277.766,69	6.213.967,43
- Produits acquis	1.310.466,60	193.716,79
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>13.279.198.781,52</b>	<b>13.834.741.049,10</b>

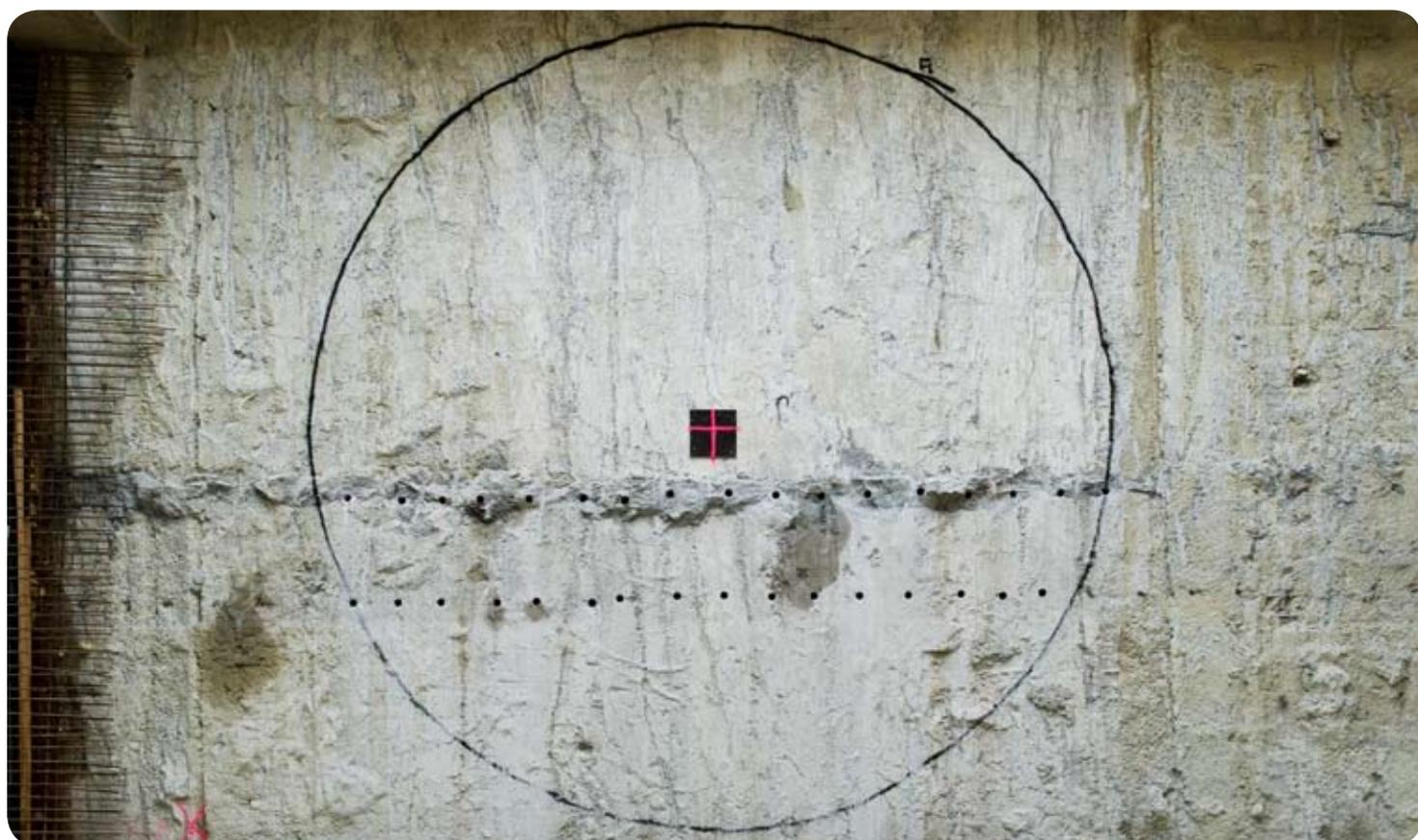
## 2. Passif

### Bilan exercice 2009 (en euros)

PASSIF	Bilan au 31/12/2008	Bilan au 31/12/2009
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12.423.114.880,09</b>	<b>13.084.423.747,65</b>
<b>I. Capital</b>	<b>1.450.061.500,00</b>	<b>1.450.061.500,00</b>
A. Capital souscrit	1.604.125.000,00	1.560.075.000,00
B. Capital non appelé (-)	-154.063.500,00	-110.013.500,00
<b>II. Primes d'émission</b>	<b>299.317.752,80</b>	<b>299.317.752,80</b>
<b>IV. Réserves</b>	<b>12.689.414,28</b>	<b>16.169.691,66</b>
A. Réserves légales	12.689.414,28	16.169.691,66
<b>V. Bénéfice reporté (perte reportée) (-)</b>	<b>241.098.871,51</b>	<b>107.224.141,78</b>
<b>VI. Subsidés en capital</b>	<b>10.419.947.341,50</b>	<b>11.211.650.661,41</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>94.055.702,81</b>	<b>57.622.615,92</b>
<b>VII. Provisions et impôts différés</b>		
A. Provisions pour risques et charges		
3. Grosses réparations et gros entretiens	14.640.582,21	0,00
- Mise en peinture ouvrages d'art	13.151.050,09	0,00
- Révision engins lourds	1.489.532,12	0,00
4. Autres risques et charges	79.415.120,60	57.622.615,92
- Assainissement du sol	36.014.864,23	34.808.614,23
- Déménagement Ici Etterbeek	14.793.878,60	0,00
- Risques non assurés sur immobilisations corporelles et incorporelles	27.961.293,61	14.380.923,92
- Enlèvement déchets bois non récupérables	645.084,16	645.084,16
- Congé d'ancienneté	0,00	6.332.635,00
- Primes d'ancienneté	0,00	1.455.358,61



<b>DETTES</b>	<b>762.028.198,62</b>	<b>692.694.685,53</b>
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>	<b>499.969,27</b>	<b>21.305.659,18</b>
D. Autres dettes	499.969,27	21.305.659,18
- Reprise pensions	0,00	21.289.834,76
- Autres	499.969,27	15.824,42
<b>IX. Dettes à un an au plus</b>	<b>589.726.231,71</b>	<b>501.530.698,62</b>
A. Dettes à plus d'un an qui échouent dans l'année	0,00	1.725.133,11
C. Dettes commerciales	403.736.470,48	495.089.898,72
1. Fournisseurs	403.736.470,48	495.089.898,72
D. Acomptes reçus sur commandes	2.890.653,35	4.180.371,02
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	13.500,49	0,00
1. Impôts	4.540,96	0,00
2. Rémunérations et charges sociales	8.959,53	0,00
F. Autres dettes	183.085.607,39	535.295,77
- Fonds des investissements ferroviaires	180.520.000,00	0,00
- Autres	2.565.607,39	535.295,77
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>171.801.997,64</b>	<b>169.858.327,73</b>
- Charges du personnel à imputer	55.468.058,22	66.682.327,28
- Autres charges à imputer	483.373,55	67.358,61
- Produits à reporter - redevance d'infrastructure	101.257.461,88	101.528.189,69
- Autres produits à reporter	14.593.103,99	1.580.452,15
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>13.279.198.781,52</b>	<b>13.834.741.049,10</b>



## 3. Explication du bilan

### 3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent:

- le droit d'exploitation du réseau ferroviaire belge, dont la valeur comptable s'élève à € 1 291 313 131,31. Ce droit d'exploitation est amorti linéairement sur 99 ans;
- investissements dans les applications informatiques spécifiques, développées par la SNCB-Holding et d'autres tiers. La valeur comptable de ces logiciels s'élève à € 51 464 952,70.

Afin d'aligner la comptabilité aux normes IFRS, certaines règles d'évaluation ont été modifiées au cours de l'exercice 2009. L'impact de cette opération sur les immobilisations incorporelles s'élève à :

- sur la valeur d'acquisition: -60 millions d'euros;
- sur les amortissements cumulés: -39 millions d'euros

*Voir également explication des comptes annuels - XXXX 2.*



### 3.2. Immobilisations corporelles

Infrabel dispose chaque année d'un budget d'investissement important, principalement financé par les dotations de l'Etat fédéral. Les investissements de la société ont trait notamment à l'extension, à la modernisation et au maintien de l'infrastructure ferroviaire. Infrabel investit des montants importants dans des projets en faveur d'une meilleure accessibilité de Bruxelles (RER), dans les travaux pour le maintien et l'extension de la capacité de l'infrastructure et dans des projets d'investissements prévus dans le plan stratégique BRIO II, tel le projet GSM-R, la concentration des cabines de signalisation, le système ETCS, etc. Quelques grands projets, comme le désenclavement de l'aéroport national (le projet Diabolo) et la liaison ferroviaire Liefkenshoek dans le port d'Anvers sont réalisés via un PPP (Partenariat Public Privé).

L'accroissement net des immobilisations corporelles par rapport à l'exercice précédent s'élève, au 31 décembre 2009, à € 734 509 403,75.

L'impact de la modification des règles d'évaluation, dans le cadre de la transition vers IFRS, sur les immobilisations corporelles s'élève à :

- sur la valeur d'acquisition: -964 millions d'euros;
- sur les amortissements cumulés: -939 millions d'euros.

*Voir également explication des comptes annuels - Etat 3.*

### 3.3. Les immobilisations financières

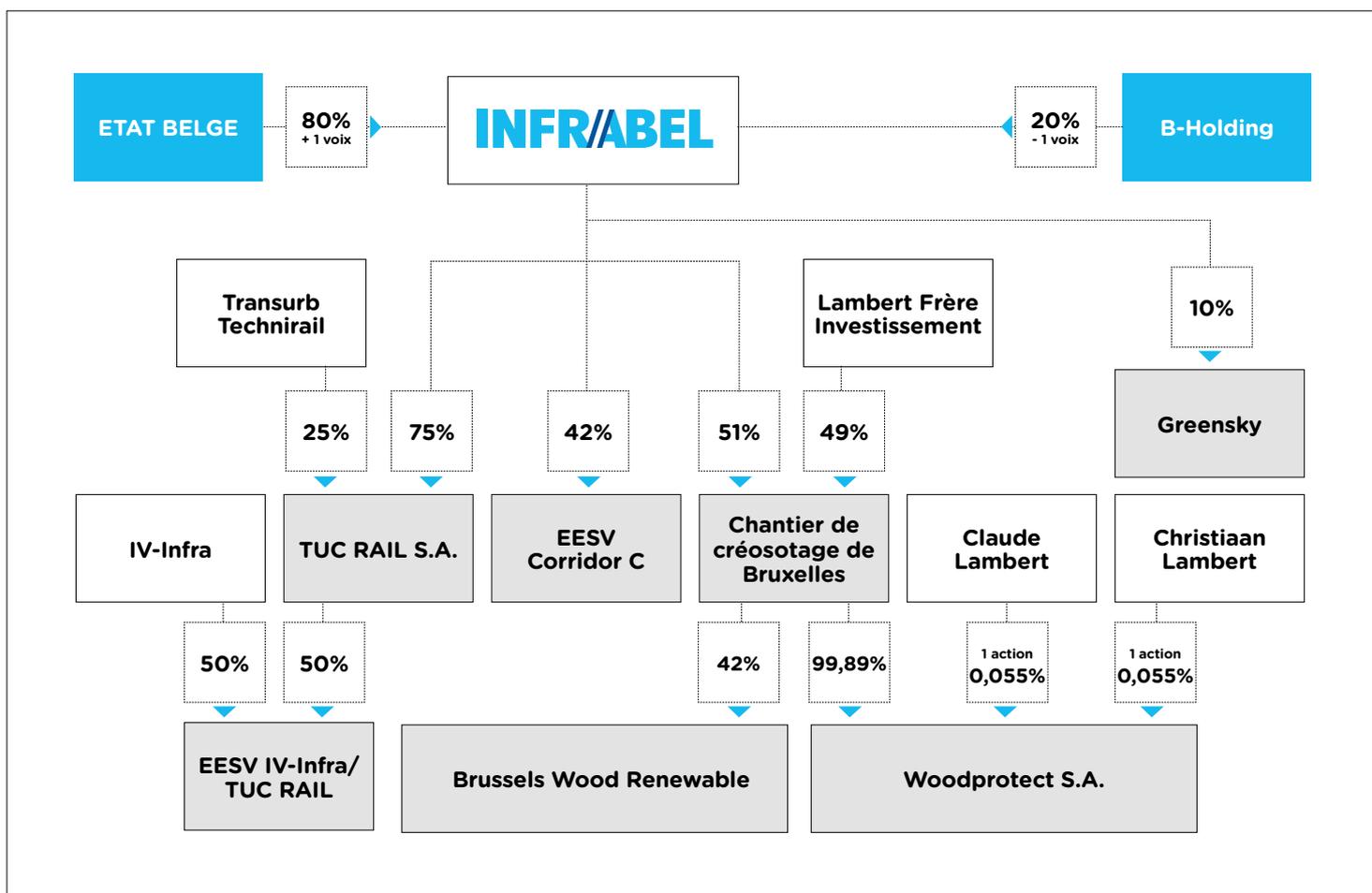
La société dispose d'une participation dans les entreprises suivantes:

- TUC RAIL NV pour € 1 487 361, 15;
- Chantier de Créosotage de Bruxelles pour € 1 499 581,42.

De plus, Infrabel possède une créance de € 300 000,00 sur une entreprise liée. Il s'agit du solde à long terme du prêt accordé à NV Woodprotect.

Dans le cadre des projets liés à l'énergie renouvelable, Infrabel a pris une participation dans le projet du train à voile. A cette fin, elle a fondé la société Greensky SCRL qui sera chargée de l'installation des éoliennes. La participation d'Infrabel dans cette société est de 10 %.

La structure du capital est représentée dans le schéma suivant.



Voir également explication des comptes annuels - Etat 4.

### 3.4. Stocks et commandes en cours d'exécution

Infrabel a pour un montant total de € 234 599 962,11 de stocks à son bilan. La partie principale de ces stocks concerne les articles de stock spécifiques pour l'infrastructure, comme les rails, les aiguillages, les attaches, etc. pour un montant de 150,37 millions d'euros.

Les articles d'approvisionnement non utilisés sur les différents chantiers le long des voies s'élèvent à 40,57 millions d'euros.

Les autres articles d'approvisionnement concernent notamment les huiles, les métaux, le matériel électrique, les carburants solides et liquides, etc., pour un montant de 43,46 millions d'euros.

Les commandes en cours pour des tiers s'élèvent à 4 millions d'euros.

Montants en €	
<b>Analyse des stocks:</b>	
Articles spéciaux pour l'infrastructure	164 501 547,08
Réductions de valeur sur les articles spéciaux pour l'infrastructure	-13 929 931,95
Articles d'approvisionnements non utilisés sur chantier	40 567 812,00
Fabrications	15 447 087,36
Articles d'approvisionnements généraux	26 813 367,63
Articles d'approvisionnements spéciaux pour le matériel de transport	1 351 259,37
Combustibles solides et liquides	116 507,79
Emballage à rendre	850 174,51
Réductions de valeur sur les articles d'approvisionnements autres que les articles spéciaux pour	-1 118 035,68
Acomptes versés	174,00
<b>Total des stocks à la fin de l'exercice 2009</b>	<b>234 599 962,11</b>
Commandes en cours d'exécution	
Prix de fabrication	5 154 452,25
Réductions de valeur	-1 140 629,38
<b>Total B.I.U. au 31/12/2009</b>	<b>4 013 822,87</b>

### 3.5. Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus s'élèvent à € 312 443 941,24 et sont composées de créances commerciales pour € 211 030 865,64 et d'autres créances pour € 101 413 075,60.

Les créances commerciales sur la SNCB s'élèvent à 78,25 millions d'euros. Il s'agit principalement de la facture de la redevance d'infrastructure pour le mois de février 2010. Les redevances d'infrastructure sont facturées deux mois à l'avance. La créance commerciale sur le fonds RER, pour les travaux réalisés dans le cadre du Réseau Express Régional, s'élève à 78,49 millions d'euros.

Les autres créances concernent essentiellement, d'une part, une créance sur l'Etat pour ce qui concerne les dotations d'exploitation et d'investissement encore à percevoir pour 62,37 millions d'euros et, d'autre part, la TVA à récupérer pour un montant de 32,28 millions d'euros.

### 3.6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Infrabel dispose, au 31 décembre 2009, d'une trésorerie de € 559 501 587,11. La trésorerie disponible est placée, d'une part, dans le cadre d'un cashpooling, à SNCB-Holding et, d'autre part, déposée auprès d'établissements financiers.

Le tableau des mouvements de trésorerie ci-dessous reprend les mouvements des valeurs disponibles et la façon dont ils sont générés et affectés. Afin d'établir l'aperçu des mouvements de trésorerie, il a été recouru à la méthode indirecte. Dans cette méthode, les mouvements de trésorerie sont reconstruits en corrigeant le bénéfice net avec les opérations dépourvues de caractère monétaire, tels les amortissements, les réductions de valeur et les provisions.

<b>Activités d'entreprise</b>	
Résultat d'exploitation	69 605 547,65
Postes sans impact des flux de trésorerie transformés en bénéfice de l'entreprise	-29 723 662,87
- Amortissements sur immobilisations (reprise exceptionnelle d'amortissements)	-568 944 799,36
- Impact IFRS sur la valeur d'acquisition des immobilisations	1 025 185 363,72
- Prise en compte dans les résultats des subventions de capitaux	-439 858 835,08
- Réductions de valeur	-9 089 626,45
- Provisions pour risques et charges	-36 433 086,89
- Moins-values - plus-values réalisées	-582 678,81
Moyens bruts générés par l'activité d'entreprise	39 881 884,78
Modifications des stocks	-46 643 436,39
Modifications des créances commerciales	-20 204 636,74
Modification dans les créances des dotations d'état relatives à l'exploitation	97 116 710,75
Modification dans les autres créances	-1 217 663,87
Modifications des dettes commerciales	91 353 428,24
Modifications des autres dettes	21 776 728,58
Modifications des comptes de régularisation	17 680 947,10
Modifications en R/C TVA	2 284 619,89
<b>Moyens nets générés par l'activité d'entreprise</b>	<b>202 028 582,34</b>
<b>Activités d'investissement</b>	
Investissements dans des immobilisations incorporelles	-45 515 421,25
Investissements dans des immobilisations corporelles	-1 136 911 328,16
Revenus issus de la vente d'immobilisations	877 686,45
Investissements dans des immobilisations financières	137 210,71
<b>Moyens générés par les activités d'investissement</b>	<b>-1 181 411 852,25</b>
<b>Activités de financement</b>	
Subventions de capitaux de l'autorité de tutelle comme financement de l'actif	1 016 986 721,57
Modification dans les créances des dotations d'état relatives aux investissements	-5 364 000,04
Modification dans les créances du Fonds RER	-43 940 574,66
Modification dans les créances relatives au fonds pour les investissements ferroviaires	180 520 000,00
Modification dans les dettes relatives à l'allocation d'investissement inutilisée	-180 520 000,00
<b>Moyens générés par les activités de financement</b>	<b>967 682 146,87</b>
Diminution des moyens et équivalents de trésorerie	-11 701 123,04
Moyens et équivalents de trésorerie au début de l'année	571 202 710,15
Moyens et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	559 501 587,11

Voir explications des comptes annuels - Etat 5.

### 3.7.

## Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à € 13 084 423 747,65. Ce montant est composé de:

Capitaux souscrits	€ 1 560 075 000,00
Capitaux non appelés	€ -110 013 500,00
Primes d'émission	€ 299 317 752,80
Réserve légale	€ 16 169 691,66
Résultat reporté	€ 107 224 141,78
Subsides en capital	€11 211 650 661,41

*Voir également explication des comptes annuels - Etat 7.*

L'impact de la modification des règles d'évaluation, dans le cadre de la transition vers l'IFRS, sur les actifs subsidiés s'élève à:

- sur la valeur d'acquisition: -1.025 millions d'euros;
- sur les amortissements cumulés: -978 millions d'euros.

### 3.8.

## Provisions et impôts différés

Dans son bilan, Infrabel a constitué des provisions pour couvrir tous les futurs risques et engagements importants connus pour un total de € 57 622 615,92.

Ces provisions constituées ont trait à:

l'assainissement des sols pollués	€ 34 808 614,23
l'enlèvement des déchets de bois non recyclables	€ 645 084,16
litiges juridiques	€ 14 380 923,92
congé d'ancienneté	€ 6 332 635,00
primes d'ancienneté	€ 1 455 358,61



### 3.9. Dettes

Infrabel n'a pas de dettes financières au 31 décembre 2009. Ses activités ont un caractère de service public et sont financées par les deniers publics.

Les dettes à court et à long terme s'élèvent à € 522 836 357,80 et peuvent être réparties comme suit:

dettes commerciales	€ 495 089 898,72
acomptes reçus	€ 4 180 371,02
autres dettes	€ 23 566 088,06

Le montant des autres dettes concerne principalement la dette à long terme à la S.N.C.B. Holding. Cette dette trouve son origine dans l'A.R. du 28 décembre 2005 relative à la reprise des obligations de pension de la S.N.C.B. Holding par l'Etat belge.

Comme prévu dans l'A.R., la S.N.C.B. Holding a effectué un paiement unique à l'Etat belge afin que ce dernier reprenne les obligations de la S.N.C.B. Holding pour ce qui concerne les pensions de son personnel statutaire. Dans son article 4, l'A.R. prévoit que la S.N.C.B. Holding peut récupérer une partie de ce montant d'Infrabel, et ce échelonné sur une période de 15 ans.



03



# Compte de résultats 2009

## 1. Compte de résultats détaillé

COMPTE DE RÉSULTATS	Cumul 31.12.2008	Cumul 31.12.2009	Variation
<b>I. Ventes et prestations</b>	<b>1 524 074 154,72</b>	<b>1 309 262 032,59</b>	<b>-214 812 122,13</b>
A. Chiffre d'affaires	1 213 115 034,43	962 038 529,08	-251 076 505,35
Ventes et prestations de services	1 213 115 034,43	962 038 529,08	-251 076 505,35
- Dotation de l'état	433 108 000,00	115 090 000,00	-318 018 000,00
- Redevance infrastructure	609 500 992,80	626 556 695,30	17 055 702,50
- Énergie pour traction et bâtiments	108 276 722,36	144 242 163,83	35 965 441,47
- Investissements pour tiers	30 490 303,20	39 493 428,69	9 003 125,49
- Matériaux pour tiers	1 612 363,14	614 361,62	-998 001,52
- Intra-groupe autres	7 866 172,22	11 725 113,41	3 858 941,19
- Autres	22 260 480,71	24 316 766,23	2 056 285,52
Remises, ristournes et rabais accordés	0,00	0,00	
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation+, éduction)	-852 421,83	3 989 019,72	4 841 441,55
C. Production immobilisée	301 499 926,23	322 435 703,63	20 935 777,40
D. Autres produits d'exploitation	10 311 615,89	20 798 780,16	10 487 164,27
<b>II. Coût des ventes et des prestations</b>	<b>1 552 154 280,90</b>	<b>1 561 426 110,88</b>	<b>9 271 829,98</b>
A. APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES	133 374 529,57	99 277 585,89	-34 096 943,68
1. Achats	152 181 377,67	141 932 002,56	-10 249 375,11
2. Variation des stocks (augmentation-, réduction+)	-18 806 848,10	-42 654 416,67	-23 847 568,57
B. Services et biens divers	1 299 190 070,08	1 152 444 290,16	-146 745 779,92
- Redevance infrastructure	300 000 000,00	0,00	-300 000 000,00
- Charges de personnel	668 045 981,54	713 415 027,29	45 369 045,75
- Autres	331 144 088,54	439 029 262,87	107 885 174,33
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	0,00	0,00	0,00
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	105 106 770,13	359 141 244,46	254 034 474,33
E. Réductions de valeurs de stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations+, reprises-)	3 024 241,06	-7 741 550,29	-10 765 791,35
F. Provisions pour risques et charges (dotations+, reprises-)	3 896 966,05	-44 221 080,50	-48 118 046,55
G. Autres charges d'exploitation	7 561 704,01	2 525 621,16	-5 036 082,85
<b>III. Bénéfice (perte) d'exploitation</b>	<b>-28 080 126,18</b>	<b>-252 164 078,29</b>	<b>-224 083 952,11</b>

COMPTE DE RÉSULTATS	Cumul 31.12.2008	Cumul 31.12.2009	Variation
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>154 139 646,48</b>	<b>1 833 508 850,57</b>	<b>1 679 369 204,09</b>
A. Produits des immobilisations financières	35 460,00	27 135,01	-8 324,99
B. Produits des actifs circulants	38 953 712,19	7 716 113,21	-31 237 598,98
C. Autres produits financiers	115 150 474,29	1 825 765 602,35	1 710 615 128,06
<b>V. Charges financières</b>	<b>15 661 435,46</b>	<b>1 386 425 919,00</b>	<b>1 370 764 483,54</b>
A. Charges des dettes	868 150,73	1 402 508,44	534 357,71
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub ii.E (dotations+, reprises-)	2 271 818,74	-1 150 318,19	-3 422 136,93
C. Autres charges financières	12 521 465,99	1 386 173 728,75	1 373 652 262,76
<b>VI. Bénéfice courant (perte courante) Avant impôts</b>	<b>110 398 084,84</b>	<b>194 918 853,28</b>	<b>84 520 768,44</b>
<b>VII. Produits exceptionnels</b>	<b>12 273 325,67</b>	<b>1 393 735 623,32</b>	<b>1 381 462 297,65</b>
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	11 220 798,02	1 387 885 862,54	1 376 665 064,52
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	91 482,57	131 285,23	39 802,66
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	662 566,50	582 678,81	-79 887,69
E. Autres produits exceptionnels	298 478,58	5 135 796,74	4 837 318,16
<b>VIII. Charges exceptionnelles</b>	<b>23 912 070,72</b>	<b>1 519 048 928,95</b>	<b>1 495 136 858,23</b>
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement et sur immobilisations financières	23 903 178,94	459 817 489,29	435 914 310,35
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles	0,00	7 787 993,61	7 787 993,61
D. Moins values sur réalisation d'actifs immobilisés	0,00	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles	8 891,78	1 051 443 446,05	1 051 434 554,27
<b>IX. Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>98 759 339,79</b>	<b>69 605 547,65</b>	<b>-29 153 792,14</b>



## 2. Explication du compte de résultat

### 2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total s'élève à € 962 038 529,08 et est détaillé ci-contre.

La redevance d'infrastructure représente 626,56 millions d'euros ou 65% du chiffre d'affaires.

Infrabel reçoit des différents opérateurs ferroviaires une redevance calculée par train-kilomètre pour l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire belge, aussi bien pour le transport national et international de voyageurs que pour le transport de marchandises. La part du transport de voyageurs dans la redevance d'infrastructure s'élève à 95,08 % contre 4,92 % pour le transport de marchandises. Au 31 décembre 2009, outre la SNCB, huit opérateurs étaient actifs dans le transport de marchandises par le rail.

Outre la mise à disposition d'une infrastructure ferroviaire de qualité irréprochable et sûre, l'entretien de cette infrastructure relève également de l'objet social d'Infrabel. A cette fin, la société a reçu une dotation d'exploitation de 115,09 millions d'euros, soit 12 % du chiffre d'affaires.

Infrabel est également responsable de l'achat et de la livraison d'énergie électrique pour tout le Groupe SNCB. Ceci signifie que tant l'énergie de traction que l'énergie pour les bâtiments est refacturée aux autres entités du groupe. Pour l'exercice 2009 ce produit s'élève à 144,24 millions d'euros.

Les investissements pour tiers, les matériels pour tiers et les prestations intragroupe font l'objet de facturations aux autres entités du groupe. Ces produits intragroupe s'élèvent à 30,70 millions d'euros.

La facturation des investissements effectués pour le compte des SPV en vue de la réalisation de projets d'investissement spécifiques et prioritaires s'élève à 21,13 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires restant s'élève à 24,32 millions d'euros. Une grande partie de ce montant est générée par la vente de ferrailles via le Service Procurement.

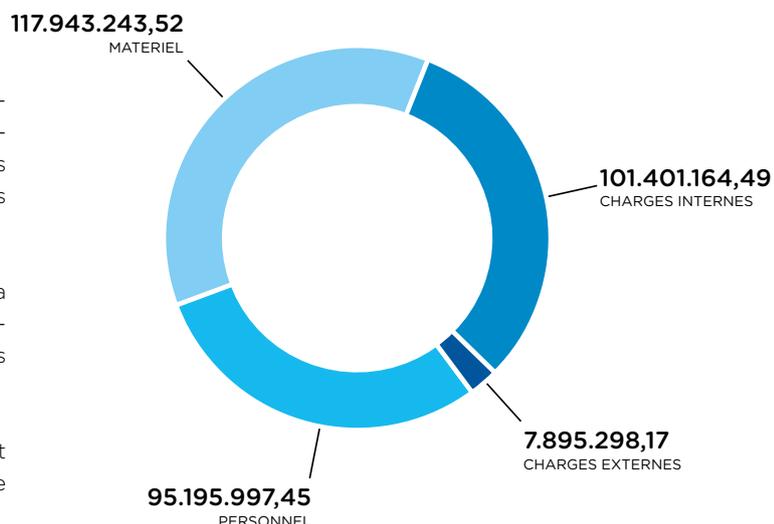
Montants en €	
<b>I. Ventes et prestations</b>	<b>1 309 262 032,59</b>
A. Chiffre d'affaires	962 038 529,08
Redevance infrastructure	626 556 695,30
Dotation de l'État	115 090 000,00
Énergie électrique pour la traction et les bâtiments	144 242 163,83
Investissements et vente de matériel pour la SNCB-Holding	14 600 162,00
Investissements et vente de matériel pour la SNCB	4 376 648,75
Autres prestations intragroupe pour la SNCB-Holding	4 529 990,49
Autres prestations intragroupe pour la SNCB	7 195 122,92
Vente ferraille	7 334 954,39
Prestations dans le cadre de la construction des lignes de TGV	6 682 822,29
Redevance contractuelle	2 110 846,31
Prestations fournies au Fonds de l'Infrastructure ferroviaire	21 130 979,56
Travaux de diverses natures comme l'entretien d'installations diverses	2 585 470,55
Travaux de diverses natures comme le soudage et le découpage des rails	5 602 672,69

## 2.2. Production immobilisée

Chaque entreprise dispose de fonds propres qu'elle peut éventuellement affecter afin de construire, dans le cadre de ses activités économiques, des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs durables, des investissements développés en régie, sont appelés des productions immobilisées.

Les charges relatives aux travaux en régie sont neutralisés par la comptabilisation d'un produit correspondant, alors que les investissements réalisés sont activés eux-mêmes sur les postes du bilan sous les immobilisations corporelles ou incorporelles.

Les charges qui ont donc donné lieu à la comptabilisation d'un produit sous la rubrique "production immobilisée" représentent un total de 322,43 millions d'euros et peuvent être détaillées comme suit:



## 2.3. Produits financiers

Les produits financiers s'élevaient à 1 833,51 millions d'euros et concernent essentiellement les subsides en capital qui ont été repris dans le résultat au cours de l'exercice, soit 1 825,75 millions d'euros. Par ailleurs, 7,72 millions d'euros provient des intérêts des placements.

Montants en €	
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>1 833 508 850,57</b>
A. Produits des immobilisations financières	27 135,01
B. Produits des actifs circulants	7 716 113,21
C. Subsides en capital et en intérêts	1 825 751 099,19
D. Conversion devises étrangères	14 503,16



## 2.4. Approvisionnements et marchandises

Les approvisionnements et marchandises s'élèvent à 99,28 millions d'euros, dont les achats d'articles d'approvisionnement spécifiques représentent un montant de 120,48 millions d'euros. Les achats de pièces de stock générales s'élèvent à 21,45 millions d'euros.

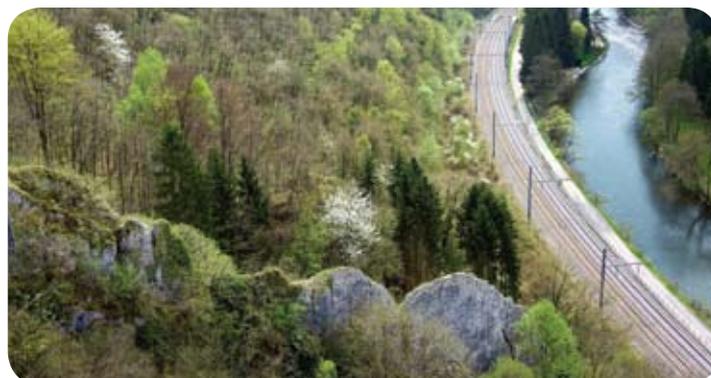
Montants en €	
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	
<b>A. Approvisionnements et marchandises</b>	<b>99 277 585,89</b>
1. Achats	141 932 002,56
Voies	24 190 839,49
Ballast	7 511 336,10
Traverses	22 831 643,33
Moyens de fixation	8 457 755,04
Articles pour la caténaire	10 101 405,43
Autre matériel ferroviaire spécifique	47 385 725,92
Autres articles d'approvisionnement	21 453 297,25
2. Variation des stocks	-42 654 416,67
Variation des stocks des articles spécifiques d'infrastructure	-45 642 027,82
Variation des stocks des autres articles d'approvisionnement	2 987 611,15

## 2.5. Services et biens divers

Les services et biens divers s'élèvent à 1 152,44 millions d'euros et sont constitués comme le tableau ci-contre.

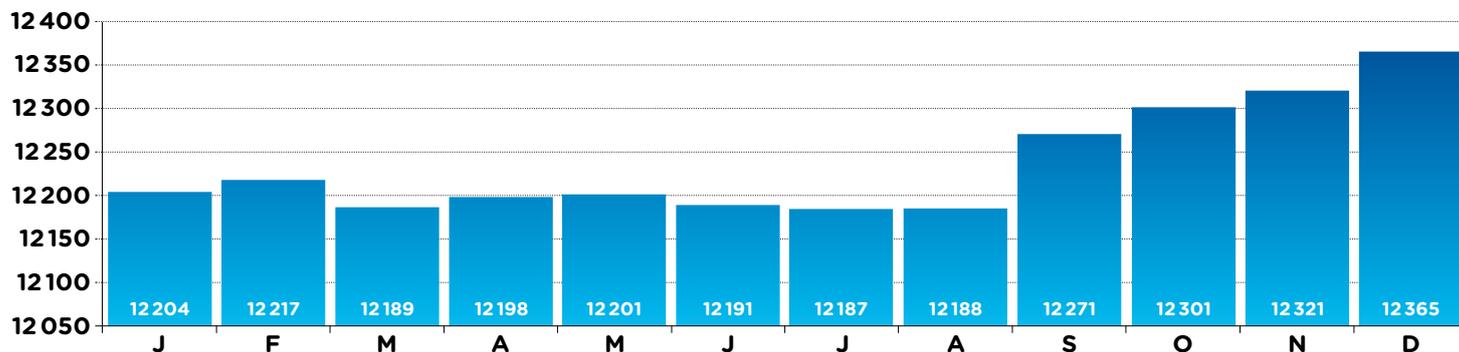
Montants en €	
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	
<b>B. Services et biens divers</b>	<b>1 152 444 290,16</b>
Charges de personnel	713 415 027,29
Énergie électrique	154 073 078,18
Entretien infrastructure	92 875 317,88
Investissements pour tiers	11 805 180,87
Prestations intragroupe SNCB-Holding	88 077 070,40
Prestations intragroupe SNCB	7 895 164,27
Autres frais	84 303 451,27

Au sein du Groupe SNCB, Infrabel est chargée de la coordination des achats d'énergie électrique pour l'ensemble du groupe. Ces achats concernent aussi bien l'énergie de traction nécessaire que l'énergie pour les bâtiments. Les montants respectifs pour l'achat d'énergie électrique correspondent à 135,94 millions d'euros pour l'énergie de traction et à 18,13 millions d'euros pour l'énergie des bâtiments.



Le personnel d'Infrabel (12 365 ETP au 31 décembre 2009) est mis à disposition d'Infrabel par la SNCB-Holding afin de permettre à Infrabel d'effectuer ses tâches. Les charges relatives à ce personnel sont refacturées mensuellement par la SNCB-Holding. Le montant total des charges de personnel ainsi facturées s'élève à 713,42 millions d'euros pour l'exercice 2009, soit 62 % des charges liées aux services et biens divers.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution en ETP durant l'exercice:



## 2.6. Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges.

Les amortissements sont comptabilisés mensuellement et débutent le premier jour du mois qui suit celui où les actifs peuvent être mis en service, et ce conformément aux règles d'évaluation approuvées.

Les amortissements sur les immobilisations corporelles et incorporelles sont, pour l'essentiel, compensés par l'amortissement des subsides en capital s'y afférant. Ces derniers sont comptabilisés comme des produits financiers.

Montants en €	
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	
<b>D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>359 141 244,46</b>
Frais d'établissement	35 282,63
Droit de concession	13 737 373,74
Autres immobilisations incorporelles (essentiellement des logiciels)	5 555 952,18
Immobilisations corporelles	339 812 635,91
<b>E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours et sur créances commerciales</b>	<b>-7 741 550,29</b>
<b>F. Provisions pour risques et charges</b>	<b>-44 221 080,50</b>

04



# Commentaires sur les comptes annuels

## 1. Etat des frais d'établissement

Montants en €	
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice précédent	35 282,63
<b>Mutations de l'exercice:</b>	
Amortissements	-35 282,63
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	0,00
Dont: charges relatives à la réalisation de l'augmentation de capital, charges d'émission d'emprunts, dépôts et autres frais d'établissement	0,00

## 2. Etat des immobilisations incorporelles

Montants en €	Concessions, brevets, licences, enz
<b>A. Valeur d'acquisition</b>	
Au terme de l'exercice précédent	1 438 988 658,71
Mutations de l'exercice:	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	45 515 421,25
Transferts et mises hors service	-73 785 914,59
Transferts d'une rubrique à une autre	746 787,32
Au terme de l'exercice	1 411 464 952,69
<b>B. Amortissements et réductions de valeur</b>	
Au terme de l'exercice précédent	87 609 960,42
Mutations de l'exercice:	
Actés	32 962 358,32
Reprise suite excédents	-39 407 051,19
Annulés suite à des cessions et désaffectations	-13 186 729,05
Transférés d'une rubrique à une autre	708 330,18
Au terme de l'exercice	68 686 868,68
<b>C. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>1 342 778 084,01</b>

### 3. Etat des immobilisations corporelles

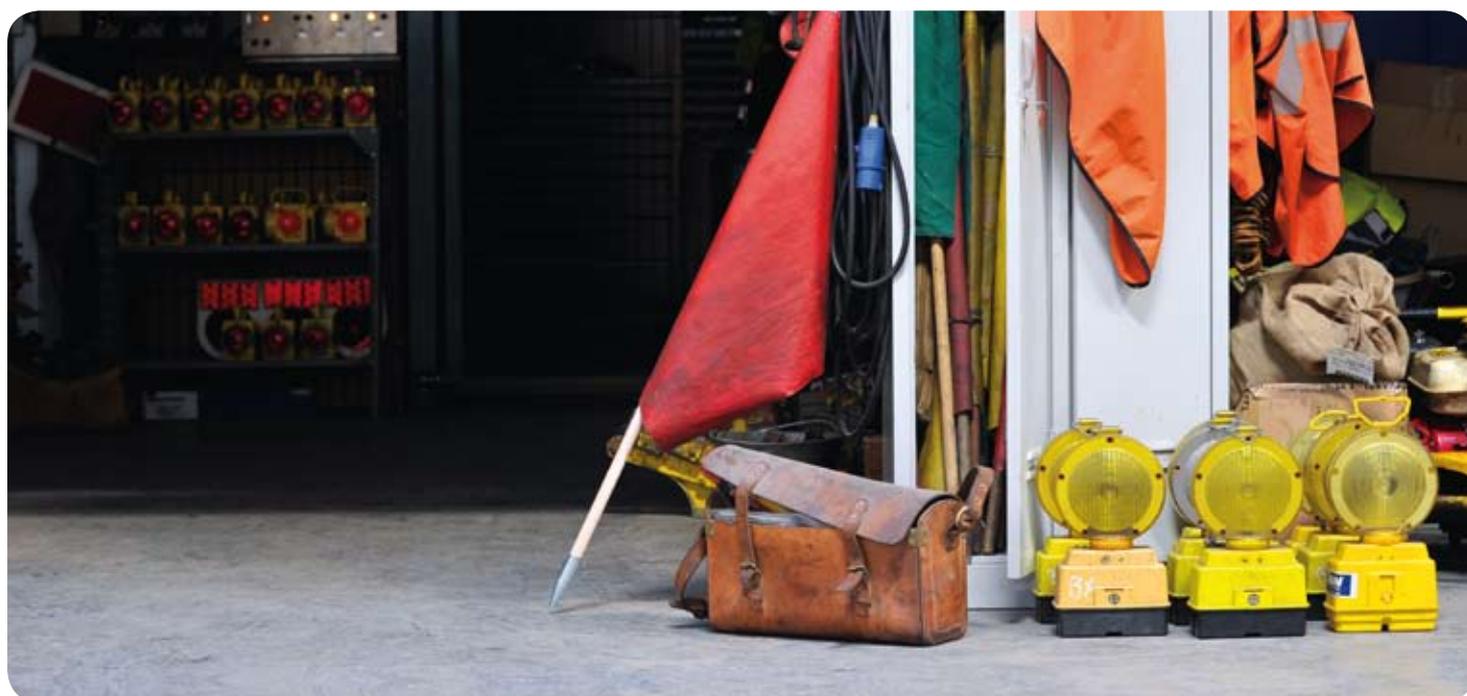
Montants €	Terrains et bâtiments	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant
<b>A. Valeur d'acquisition</b>			
Au terme de l'exercice précédent	3 274 648 204,96	9 402 375 400,94	123 141 270,37
Mutations de l'exercice:			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	6 106 960,11	15 779 346,77	180 065,29
Transferts et mises hors service	-272 537 605,48	-827 799 455,04	-12 881 784,75
Transferts d'un poste à un autre	519 503 274,98	729 176 293,10	6 788 278,25
Au terme de l'exercice	3 527 720 834,57	9 319 531 585,77	117 227 829,16
<b>C. Amortissements et réductions de valeur</b>			
Au terme de l'exercice précédent	626 476 893,10	4 840 052 082,93	99 204 201,01
Mutations de l'exercice:			
Comptabilisées	124 446 397,19	591 638 813,77	14 078 318,22
Reprises suite excédents	-141 780 541,97	-1 200 776 189,31	-5 710 384,28
Comptabilisées suite aux transferts et mises hors service	-16 220 841,31	-114 756 710,22	-9 060 434,69
Transferts d'un poste à un autre	2 821 535,73	-1 400 739,74	-797 972,98
Au terme de l'exercice	595 743 442,74	4 114 757 257,43	97 713 727,28
<b>D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>2 931 977 391,83</b>	<b>5 204 774 328,34</b>	<b>19 514 101,88</b>

Montants €	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
<b>A. Valeur d'acquisition</b>		
Au terme de l'exercice précédent	264 285 854,02	3 173 397 249,23
Mutations de l'exercice:		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8 511 369,02	1 114 844 955,99
Transferts et mises hors service	-1 464 943,23	
Transferts d'un poste à un autre	-166 902 056,22	-1 089 312 577,43
Au terme de l'exercice	104 430 223,59	3 198 929 627,79
<b>C. Amortissements et réductions de valeur</b>		
Au terme de l'exercice précédent	51 162 434,35	
Mutations de l'exercice:		
Comptabilisées	55 797 563,62	
Reprises suite excédents		
Comptabilisées suite aux transferts et mises hors service	-1 464 943,23	
Transferts d'un poste à un autre	-1 331 153,19	
Au terme de l'exercice	104 163 901,55	
<b>D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>266 322,04</b>	<b>3 198 929 627,79</b>

Remarque: la valeur des actifs immobilisés a été revue au cours de l'exercice 2009 dans le cadre de la transformation de la comptabilité aux normes IFRS.

## 4. Etat des immobilisations financières

Montants €	Entreprises liés	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
<b>1. Participations et actions</b>			
A. Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice	3 284 093,42		750,00
Mutations de l'exercice:			
Acquisitions		10 000,00	10 000,00
Au terme de l'exercice	3 284 093,42	10 000,00	10 750,00
C. Réductions de valeur			
Au terme de l'exercice	428 436,08		
Mutations de l'exercice:			
Reprises suite excédents	-131 285,23		
Au terme de l'exercice	297 150,85		
D. Montants non appelés			
Au terme de l'exercice précédent			
Mutations de l'exercice:		7 000,00	
Au terme de l'exercice		7 000,00	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	2 986 942,57	3 000,00	10 750,00
<b>2. Créances</b>			
Valeur nette au terme de l'exercice précédent	450 000,00		508,18
Mutations de l'exercice:			
Affectations			
Remboursements	-150 000,00		-210,71
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	300 000,00	0,00	297,47



## 5. Placements de trésorerie et autres placements

Montants €	
Titres à revenu fixe	219 902 751,63
Comptes à terme auprès d'établissements de crédit	
- à un mois au plus	19 885 000,00
Autres placements non repris ci-dessus	319 470 000,00

## 6. Comptes de régularisation de l'actif

Montants €	
<b>Frais à reporter</b>	<b>14 594 630,42</b>
Paievements anticipés prime annuelle pour le personnel	7 839 578,90
Escompte provision assainissement du sol	3 025 430,83
Projet Diabolo	2 243 328,24
Acompte pour l'énergie de traction	900 000,00
Primes d'assurance	541 084,09
Rating financier	45 208,36
<b>Produits obtenus</b>	<b>193 716,79</b>
Intérêts	193 716,79

## 7. Etat du capital

Montants €	Montants en €	Nombre d'actions
<b>Capital social</b>		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	1 604 125 000,00	16 609 845
Variations de l'exercice		
- Augmentation du capital	20 925 580,86	26 223
- Transfert vers les subsides en capital (loi programme 20/07/2006)	-64 975 580,86	
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>1 560 075 000,00</b>	<b>16 636 068</b>
2. Composition du capital		
2.1. Sortes d'actions		
Actions nominatives sans valeur nominale	1 560 075 000,00	16 636 068
3. Capital non versé		
Capital non appelé	110 013 500,00	
Actionnaires qui doivent encore verser - SNCB-Holding	110 013 500,00	

## 8. Comptes de régularisation du passif

Montants €	
<b>Charges à imputer</b>	<b>66 749 685,89</b>
Pécules de vacances et primes du personnel	49 153 515,27
Jours de congé et jours de crédit impayés	17 528 812,01
Divers	67 358,61
<b>Produits à reporter</b>	<b>103 108 641,84</b>
Redevance infrastructure	101 528 189,69
Escompte assainissement du sol	1 580 450,80
Divers	1,35

## 9. Droits et engagements non repris dans le bilan

Montants €	
<b>Engagements importants d'acquisitions d'immobilisations</b>	
- immobilisations corporelles (pour infrastructure ferroviaire)	1 145 215 989,35
Autres obligations importantes	
- d'achat de matériaux	91 552 871,84
- d'exécution de prestations	126 927 858,46



## 10. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montants €	2009	2008
<b>Entreprises liées</b>		
1. Immobilisations financières	3 286 942,57	3 305 657,34
Participations	2 986 942,57	2 855 657,34
Créances: autres	300 000,00	450 000,00
2. Créances	100 178 682,63	269 941 935,58
A plus d'un an	7 850 000,00	7 775 154,90
A un an au plus	92 328 682,63	262 166 780,68
3. Placements de trésorerie	319 320 000,00	173 356 000,00
Créances	319 320 000,00	173 356 000,00
4. Dettes	189 233 567,93	211 867 418,00
A plus d'un an	21 289 834,76	472 983,50
A un an au plus	167 943 733,17	211 394 433,50
7. Résultats financiers	4 089 284,27	19 432 618,22
Produits des immobilisations financières	27 135,01	35 460,00
Produits des actifs circulants	3 153 691,62	19 384 613,02
Charges des dettes	908 457,64	12 545,20
<b>Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</b>		
1. Immobilisations financières	3 000,00	0,00
Participations	3 000,00	0,00

## 11. Bilan social

Infrabel ne dispose pas de personnel propre. Le personnel requis, statutaire ou contractuel, est détaché par la SNCB Holding. Au 31/12/2009, 12 365 travailleurs ont été détachés par la SNCB Holding, exprimés en équivalents temps plein.



# 05



# Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2009

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, et notamment aux articles 143 et 144 du Code des sociétés applicables à la société anonyme de droit public Infrabel, en vertu de l'article 37 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, le Collège des Commissaires a l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de son mandat de l'exercice 2009. Le rapport inclut son opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises et fait suite à son rapport de carence établi le 4 mai 2010, qui vous a été adressé, en l'absence d'informations suffisantes pour permettre au Collège de se forger une opinion. Selon les informations recueillies auprès de votre société, ce retard serait notamment imputable aux difficultés engendrées par le passage à SAP, d'une part et aux normes IFRS, d'autre part.

## 1. Attestation sans réserve des comptes annuels

Het College van Commissarissen heeft de controle uitgevoerd van Le Collège des Commissaires a procédé au contrôle des comptes annuels clos le 31 décembre 2009, établis sur base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 13.834.741.049 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 69.605.547 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

La responsabilité du Collège des Commissaires est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de son contrôle. Le collège a effectué son contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique. Ces normes de révision requièrent que son contrôle soit organisé et exécuté de

manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, le Collège des Commissaires a tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Le Collège des Commissaires a obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour son contrôle.

Le Collège a examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Il a évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Le Collège des Commissaires estime que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de son opinion.

De l'avis du Collège des Commissaires, les comptes annuels clos le 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.



## 2. Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

La responsabilité du Collège des Commissaires est d'inclure dans son rapport les mentions et informations complémentaires qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, le Collège des Commissaires n'est pas en mesure de se prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Le Collège des Commissaires peut néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas de contradictions évidentes avec les informations dont il a connaissance dans le cadre de son mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Le Collège des Commissaires n'a pas à signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, des dispositions du Code des sociétés et de la loi du 21 mars 1991.
- L'affectation du résultat, proposée à l'Assemblée Générale, est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Comme indiqué dans l'annexe des comptes annuels, les règles d'évaluation appliquées pour l'élaboration des comptes annuels 2009 ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit principalement de l'ajustement des règles d'évaluation en vue d'adapter la comptabilité aux normes IFRS. L'impact de ce changement dans les règles d'évaluation sur les différentes rubriques des comptes annuels est repris en annexe C 10 des comptes annuels.

## Le Collège des Commissaires

### La Cour des comptes

*représentée par*

**M. de Fays**

Conseiller à la Cour des comptes

**I. Desomer**

Président de la Cour des comptes

### Les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

**BV BVBA Delbrouck, Cammarata, Gilles et Associés**

*Représentée par*

**M. Delbrouck**

Réviseur d'entreprises

**BV NV Van Impe, Mertens & Associates**

*Représentée par*

**H. Van Impe**

Réviseur d'entreprises  
Président du Collège des Commissaires

06



# Corporate Governance

## Introduction

Ce chapitre, destiné à faire partie intégrante du rapport annuel 2009, est consacré au gouvernement d'entreprise, communément appelé Corporate Governance.

L'objet de ce chapitre est de faire connaître les règles de fonctionnement de la Société à la lumière des principes du Corporate Governance.

### 1. Conseil d'Administration

#### A. Composition

Le Conseil est composé de maximum 10 membres, en ce compris l'administrateur délégué. Au moins un tiers de ses membres doivent être de l'autre sexe (article 207 § 1 de la loi du 21 mars 1991). Le nombre d'administrateurs est déterminé par le roi, par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, et a été augmenté de 6 à 8 (art. 1 AR 11 juin 2009). La parité linguistique est respectée.

Le Conseil est composé comme suit :

- Mme Christine VANDERVEEREN, président du Conseil, (depuis le 17/06/2009)
- M. Luc LALLEMAND, administrateur délégué,
- M. Antoon COLPAERT, administrateur, (président jusqu'au 16/06/2009)
- M. Henry-Jean GATHON, administrateur (depuis le 17/06/2009),
- Mme Fabienne GORLLER, administratrice,
- M. Jan KERREMANS, administrateur,
- Mme Mieke OFFECIERS, administratrice,
- M. Laurent VRIJDAGHS, administrateur,

#### Changements au cours de l'année 2009

Un collège électoral séparé de l'assemblée générale, composé des porteurs de titres B (SNCB-Holding), a décidé le 27 mai 2009, sous la condition suspensive de 1. la publication d'un arrêté royal qui prévoit que le nombre de membres du Conseil d'administration d'Infrabel augmente de 6 à 8 ; 2. la désignation par l'Etat d'un septième administrateur (néerlandophone et féminin), de désigner M. Henri-Jean GATHON comme administrateur d'Infrabel pour une période de 6 ans. Son mandat commence à la même date que le mandat du septième administrateur désigné par l'Etat et prend fin après l'assemblée générale ordinaire de mai 2015.

L'arrêté royal du 11 juin 2009 portant composition de Conseil d'administration et nomination d'un administrateur et du président du conseil d'administration d'Infrabel, publié au Moniteur Belge du 17 juin 2009 a: 1. porté le nombre d'administrateurs d'Infrabel à huit; 2. nommé Mme Christine VANDERVEEREN membre du Conseil d'administration d'Infrabel pour un terme renouvelable de 6 ans; 3. nommé Mme Christine VANDERVEEREN président du Conseil d'administration d'Infrabel

L'arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Le Conseil d'administration du 19 juin 2009 a pris acte de l'AR et constaté que les conditions suspensives de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 27 mai 2009 sont remplies et que la nomination de M. Henri-Jean GATHON sort ses effets le 17 juin 2009, date de la publication de l'arrêté royal au Moniteur belge.

L'assemblée générale du 17 décembre 2009 a modifié les statuts d'Infrabel pour les rendre conformes avec les modifications de la loi du 21 mars 1991 depuis la constitution d'Infrabel. Une des modifications concerne l'objet social, pour lequel un rapport spécial a été rédigé. La modification des statuts doit encore être ratifiée par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.



Fonction principale exercée en 2009 en dehors d'Infrabel par les administrateurs non exécutifs

- Mme Christine VANDERVEEREN, Directeur, Service Juridique, Dexia Banque Belgique S.A. ;
- M. Antoon COLPAERT, Commissaire régional des Ports - Ministère de la Communauté flamande ;
- M Henry-Jean GATHON, Professeur à l'Université de Liège, HEC-Management School, Département Economie;
- Mme Fabienne GORLLER, Chef de cabinet adjointe en charge du Budget et du Secrétariat de Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale Marie-Dominique Simonet ;
- M. Jan KERREMANS, conseiller au cabinet du vice - ministre-président flamand (jusqu'au 13/07/2009) et Commissaire d'arrondissement de Turnhout (depuis le 13/07/2009);
- Mme Mieke OFFECIERS, Gérant de MDL bvba;
- M. Laurent VRIJDAGHS, Administrateur-Général de la Régie des Bâtiments

## B. Nomination des administrateurs

Conformément à l'article 207 de la loi du 21 mars 1991, le Roi nomme, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, un nombre d'administrateurs proportionnel aux droits de vote attachés aux actions détenues par l'Etat. Les autres administrateurs sont ensuite nommés par les autres actionnaires.

Etant donné que l'Etat belge est actionnaire à 80 % + 1 voix des droits de vote d'Infrabel, 6 membres du Conseil sur 8 sont nommés par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres. Deux membres du Conseil ont été nommés par un collège électoral séparé de l'assemblée générale composé de porteurs de titres B (SNCB-Holding).

Les administrateurs sont choisis en fonction de la complémentarité de leurs compétences telle que l'analyse financière et comptable, les aspects juridiques, la connaissance du secteur du transport, l'expertise en matière de mobilité, la stratégie du personnel et les relations sociales.

Les mandats de Mmes OFFECIERS, GORLLER et de MM. COLPAERT, KERREMANS, LALLEMAND en VRIJDAGHS viennent à échéance le 29 octobre 2010.

Les mandats de Mme VANDERVEEREN et M. GATHON viennent à échéance le 17 juin 2015.

## C. Fonctionnement

### Fréquence des réunions

« Le Conseil se réunit au moins six fois par an. » (article 24 des statuts). Le Conseil d'Administration se réunit en principe le dernier jeudi de chaque mois. Des réunions extraordinaires sont organisées pour discuter de dossiers ponctuels.

En 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni à 13 reprises.

### Compétence

La compétence du Conseil est définie à l'article 17 de la loi du 21 mars 1991 :

« §1. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous

les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de l'entreprise publique.

Le Conseil d'Administration contrôle la gestion assurée par le Comité de Direction. Le Comité de Direction fait régulièrement rapport au Conseil.

Le Conseil, ou son président, sans préjudice des pouvoirs lui conférés par l'article 18 §5 (de la loi du 21 mars 1991) peut, à tout moment, demander au Comité de Direction un rapport sur les activités de l'entreprise ou sur certaines d'entre elles. »

### Prise des décisions au sein du Conseil d'Administration

#### Quorum

« Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres assistent à la réunion. A défaut, une nouvelle réunion peut être convoquée. Le Conseil délibérera et statuera valablement sur les points portés à l'ordre du jour de la réunion précédente à condition qu'au moins un tiers des membres soient présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil par le biais d'une conférence téléphonique ou par le biais de moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément les unes les autres. Toute personne participant à une réunion conformément au présent § 2 sera considérée comme présente à ladite réunion.

Tout administrateur peut donner à un autre administrateur, par écrit ou tout autre moyen de communication ayant un support matériel, procuration pour le représenter à une réunion déterminée du Conseil et y voter en ses lieu et place. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul autre membre du Conseil. Toute représentation par procuration constituera une présence pour la détermination du quorum. » (article 26 des statuts)

#### Majorité

« Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Par dérogation à ce qui précède, les décisions suivantes du Conseil sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées :

1° l'approbation du contrat de gestion entre l'Etat et la société et de toute modification de ce contrat;

2° la prise de participations qui excèdent l'une des limites visées à l'article 13, § 2, premier alinéa, de la loi du 21 mars 1991 précitée;

En cas de partage des voix, la voix du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante. » (article 27 des statuts)

« Dans des cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du Conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs exprimé par écrit, dont les signatures sont apposées soit sur un seul document, soit sur des exemplaires multiples de celui-ci.

Le premier alinéa ne s'applique pas à l'arrêt des comptes annuels, à l'utilisation du capital autorisé, ni à l'approbation du contrat de gestion entre l'Etat et la société ou de toute modification de ce contrat. » (article 28 des statuts)

Durant l'année 2009, le Conseil n'a pas utilisé cette méthode.

### Charte de l'administrateur

Dans le but d'aider les administrateurs à remplir leur mission, dans le respect des règles d'indépendance, de compétence, d'éthique et d'intégrité, le Conseil a lors de sa réunion du 25 novembre 2004 adopté, comme faisant partie de son règlement d'ordre intérieur, la « Charte de l'administrateur ».

Cette Charte est d'application aux membres du Conseil d'Administration d'Infrabel, ainsi qu'à tout administrateur désigné par Infrabel dans une société.

Par cette charte, les administrateurs s'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, à :

1. Agir en toute circonstance de manière indépendante.
2. Veiller activement aux intérêts de la société.
3. Veiller au fonctionnement efficace du Conseil d'Administration.
4. Protéger les intérêts de tous les actionnaires.
5. Tenir compte des attentes légitimes de tous les partenaires de la société (collectivité, clients, cadres, salariés, fournisseurs et créanciers).
6. Veiller au respect par la société de ses obligations et engagements, des lois, règlements et codes de bonne pratique.
7. Eviter tout conflit entre ses intérêts personnels directs ou indirects et ceux de la société.
8. Eviter un usage incorrect des informations et les délits d'initié.
9. Développer de manière permanente ses compétences professionnelles.
10. Adhérer à l'esprit de la Charte.

### Comités du Conseil d'Administration

Conformément aux articles 210 et 211 de la loi du 21 mars 1991, et dans le but de l'assister et de le conseiller dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil a constitué en son sein un Comité d'Audit et un Comité de Nominations et de Rémunération.

### D. Evaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a donné mission à Guberna, en concertation avec Deloitte, d'évaluer le Conseil d'administration. Les résultats, conclusions et recommandations de cette évaluation ont été présentés au Conseil d'administration du 26 novembre 2009.

Il ressort de l'évaluation qu'à Infrabel, des initiatives intéressantes ont été réalisées ou mises en chantier. Afin d'aider Infrabel à poursuivre l'optimisation de ses structures et processus de gestion, outre l'analyse d'un certain nombre de points d'attention prioritaires, un certain nombre de recommandations supplémentaires et d'initiatives d'amélioration ont été formulées.

En 2010, le Conseil réfléchira à la mise en œuvre des recommandations.

## 2. Comité d'Audit

L'existence de ce Comité est prévue dans la loi à l'article 210 de la loi du 21 mars 1991.

### A. Composition

Le Comité est composé de quatre administrateurs à l'exclusion de l'administrateur délégué, désignés par le Conseil d'Administration. Il y a parité linguistique.

Le Comité est composé comme suit :

- M. Laurent VRIJDAGHS, Président du Comité d'Audit,
- M. Antoon COLPAERT,
- Mme Mieke OFFECIERS,
- Mme Fabienne GORLLER

Le Comité d'audit peut inviter à ses réunions l'administrateur délégué, qui y siège avec voix consultative. Les Commissaires du Gouvernement participent également avec voix consultative aux réunions de ce comité.

Le Comité d'audit peut également, de la même façon, inviter toute personne utile pour mener à bien les tâches qui lui ont été confiées par le Conseil d'administration.

### Changements en 2009

Néant

### B. Fonctionnement

#### Fréquence des réunions

Le Comité se réunit à intervalles réguliers, en principe une fois par trimestre. Le président du Comité peut convoquer des réunions spéciales afin que le Comité puisse mener à bien sa mission.

En 2009, le Comité s'est réuni à 5 reprises.

#### Compétences

Le Comité d'audit assume les tâches que lui confie le Conseil d'administration. En outre, il a pour mission d'assister le Conseil d'administration par l'examen des informations financières, notamment les comptes annuels, le rapport de gestion et les rapports intermédiaires. Le Comité s'assure également de la fiabilité et de l'intégrité des rapports financiers en matière de gestion des risques.

Au moins quatorze jours avant la réunion au cours de laquelle il établit les comptes annuels, le Conseil d'administration soumet ces comptes à l'avis du Comité d'audit.

Le Comité d'audit remplit les tâches qui lui sont confiées par le Conseil d'Administration en exerçant, en particulier, les activités suivantes :

- examiner les informations financières, notamment les comptes annuels, et formuler un avis au Conseil à leur sujet.
- en collaboration avec le Collège des Commissaires et le responsable de l'Audit Interne I-AI, évaluer, superviser et se prononcer sur le système de contrôle interne d'Infrabel et sur les constatations et recommandations y afférentes formulées par le Collège des Commissaires, de même que les réponses que le management y a apportées.
- examiner et approuver le programme d'audit préparé par le responsable de l'Audit Interne I-AI.
- examiner les conclusions et les recommandations importantes formulées dans les rapports d'audit ; veiller au suivi de ces recommandations et à la réalisation par le management des actions convenues avec l'Audit Interne I-AI en réponse à ces recommandations d'audit et les actions mises en œuvre par le management en réponse à ces recommandations; charger l'Audit Interne I-AI d'intervenir auprès du Comité de Direction en cas de lacunes et/ou de retards significatifs constatés dans la mise en œuvre de ces recommandations.
- apprécier la façon dont les risques (financiers, opérationnels et autres) auxquels est exposée Infrabel sont identifiés, évalués et maîtrisés, s'assurer de la fiabilité et de l'intégrité des rapports financiers en matière de gestion des risques.
- veiller à la coordination des travaux d'audit interne, de ceux confiés à des consultants externes et de ceux du Collège des Commissaires.
- approuver la structure de l'Audit Interne d'Infrabel et le budget de celui-ci dans ses composantes relatives au personnel, à la formation de celui-ci et au support matériel.
- transmettre au Conseil d'Administration un avis motivé relatif à la désignation et au remplacement du responsable de l'Audit Interne d'Infrabel après avis du Comité de Nominations et de Rémunération ; veiller à l'indépendance et à l'objectivité des auditeurs internes et externes.
- approuver la Charte de l'Audit Interne d'Infrabel et les révisions ultérieures de celle-ci.
- transmettre au Conseil d'Administration un avis motivé relatif à la nomination ou la renomination des réviseurs d'Infrabel ainsi qu'à leurs honoraires.
- Procéder au contrôle et à l'instruction de tout dossier spécifique jugé nécessaire par le Conseil d'Administration.

### 3. Comité de Nominations et de Rémunération

L'existence du Comité de Nominations et de Rémunération est prévue par l'article 211 de la loi du 21 mars 1991.

#### A. Composition

Ce Comité est composé de quatre administrateurs dont le président du Conseil qui le préside et l'administrateur délégué. Il y a parité linguistique.

Le Comité se compose comme suit :

- M. Antoon COLPAERT, Président du Comité de Nominations et de Rémunération (jusqu'au 17/06/2009)
- Mme Christine VANDERVEEREN, Présidente du Comité de Nominations et de Rémunération (depuis 17/06/2009),
- M. Luc LALLEMAND,
- M. Jan KERREMANS,
- Mme Fabienne GORLLER

#### Changements en 2009

Par la nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration, M. COLPAERT a été remplacé de plein droit par Mme VANVERVEEREN comme Présidente du Comité de Nominations et de Rémunération.

#### B. Fonctionnement

##### Fréquence des réunions

Le Comité se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société. Il s'est réuni à 2 reprises en 2009.

##### Compétence

Le Comité rend un avis sur les candidatures proposées par l'administrateur délégué en vue de la nomination des membres du Comité de Direction.

Il fait des propositions au Conseil au sujet de la rémunération et des avantages accordés aux membres du Comité de Direction et aux cadres supérieurs. Le Conseil d'administration suit ces questions de manière continue (article 211 § 2 de la loi du 21 mars 1991).

En outre, il assume les tâches que le Conseil d'Administration lui confie.



#### 4. Taux de présence aux réunions et rémunération sur base individuelle des administrateurs

L'assemblée générale du 16 mai 2006 a décidé, sur proposition du Comité de nomination et de rémunération, de modifier la rémunération des administrateurs, avec effet rétroactif au 1er janvier 2006, comme suit :

La rémunération du président se compose d'une partie annuelle fixe qui s'élève à € 27 200 et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions. Ces jetons sont de :

- € 500 par Conseil,
- € 400 par Comité auquel il participe.

En outre, il perçoit une indemnité annuelle pour frais de fonctionnement de € 2 400

La rémunération des autres administrateurs (à l'exception de l'administrateur délégué) se compose d'une partie annuelle fixe qui s'élève à € 13 600 et d'une partie variable constituée par les jetons de présence. Ces jetons sont de :

- € 500 par Conseil,
- € 400 par réunion des autres Comités.

En outre, ils perçoivent une indemnité annuelle pour frais de fonctionnement de € 1 200

La présence aux réunions est une condition nécessaire à l'obtention du jeton de présence.

Montant en €	TAUX DE PRÉSENCE AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS D'INFRABEL			RÉMUNÉRATION (BRUT) DES ADMINISTRATEURS
	Conseil (total 13)	Comité d'Audit (total 5)	C. Nom. et Rém. (total 2)	Conseil et autres Comités (€)
Christine Vanderveeren	6/6		0/0	18 951,13
Antoon Colpaert	13/13	5/5	2/2	30 924,44
Fabienne Gorller	11/13	5/5	2/2	23 099,96
Henry-Jean Gathon	6/6			10 975,54
Jan Kerremans	10/13		2/2	19 599,96
Mieke Offeciers	13/13	5/5		23 299,96
Laurent Vrijdaghs	13/13	5/5		23 299,96



## 5. Comité de Direction

### A. Composition

L'article 208 de la loi du 21 mars 1991 dispose que « Le Comité de Direction est présidé par l'Administrateur délégué. Le Conseil d'administration fixe le nombre des autres membres du Comité de direction ».

La parité linguistique est respectée en application de l'article 16 de la loi du 21 mars 1991.

Conformément à la loi et aux statuts, l'administrateur délégué appartient à un rôle linguistique différent de celui du président du Conseil d'Administration (article 207 § 4 de la loi 21 mars 1991).

Le Comité de Direction est composé comme suit :

- M. Luc LALLEMAND, Administrateur délégué,
- M. Eddy CLEMENT, Directeur général Réseau,
- M. Jean-Marie RAVIART, Directeur général Infrastructure,
- M. Luc VANSTEENKISTE, Directeur général Accès au Réseau.

### Règles régissant leur nomination et leur révocation

Les directeurs généraux sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition de l'Administrateur délégué et après avoir pris l'avis du Comité de Nominations et de Rémunération. Ils sont révoqués par le Conseil d'Administration (article 208 de la loi du 21 mars 1991).

### B. Fonctionnement

#### Fréquence des réunions

Les réunions du Comité de Direction se tiennent en principe chaque semaine, d'ordinaire le mardi.

Durant l'année 2009, le Comité de Direction s'est réuni à 49 reprises.

#### Compétences

Conformément à l'article 208 de la loi du 21 mars 1991, « Le Comité de Direction est chargé de la gestion journalière et de la représentation en ce qui concerne cette gestion, de même que de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration.

Les membres du Comité de Direction forment un collège. Ils peuvent se répartir les tâches. »

#### Représentation

Selon l'article 208 de la loi du 21 mars 1991, la Société est valablement représentée dans ses actes, y compris la représentation en justice, par l'Administrateur délégué et le directeur général, désigné à cette fin par le Conseil d'Administration, agissant conjointement.

Tous les actes de gestion ou qui engagent la Société sont signés conjointement par l'Administrateur délégué et le directeur général désigné à cette fin par le Conseil d'Administration.

Ce directeur appartient à un rôle linguistique différent de celui de l'Administrateur délégué.

Le Roi peut déterminer, par arrêté royal délibéré en Conseil de Ministres, les actes dont le mode d'approbation déroge à cet article.

Le Conseil du 8 novembre 2004 a désigné M. Luc VANSTEENKISTE comme Directeur général détenteur de la deuxième signature.

### C. Rémunération des membres du Comité de Direction

#### Rémunération de l'Administrateur délégué

Le montant global brut, y compris les avantages en nature, attribué à l'Administrateur délégué, pour l'année 2009 s'élève à € 488.428,36. Les primes pour les prestations de 2009 ne seront fixées qu'en 2010, et ne sont dès lors pas comprises dans le montant précité. Les primes de gestion pour les prestations 2008 sont comprises dans ce montant.

#### Critères d'évaluation pour l'administrateur délégué

Pour 2009, le Conseil d'administration n'a pas fixé les critères d'évaluation de l'administrateur délégué.

Le Conseil d'Administration du 28 mai 2009 a marqué son accord de principe sur l'introduction des principes de performance management pour le CEO et les directeurs généraux puis le cadre supérieur. Il est souhaitable d'acquiescer d'abord l'expérience nécessaire et d'effectuer des tests de sensibilité, le système pouvant ensuite être évalué et adapté au fil du temps.

#### Rémunération des directeurs généraux

Le Conseil du 27 janvier 2005 a fixé la rémunération des membres du Comité de Direction.

Le système de rémunération comprend :

1. une partie fixe, à savoir :

- le salaire de base;
- l'allocation de gestion octroyée mensuellement;
- l'indemnité de fonction : montant forfaitaire mensuel.

2. une partie variable, à savoir :

- l'allocation de fonction : 0 à 100 % du salaire annuel de base. Le pourcentage d'octroi est déterminé par le Comité de Nominations et de Rémunération, sur proposition de l'administrateur délégué, compte tenu du degré de difficulté et de la complexité sociale de la fonction exercée. Le pourcentage sera revu chaque année;
- la prime de productivité : variable selon un coefficient d'appréciation de 0 à 3. La prime de productivité est fixée annuellement après publication des résultats de l'Entreprise.

La partie variable représentera en moyenne environ 30 % de la rémunération.

Le pécule de vacances, la prime annuelle et les autres allocations et indemnités éventuelles sont déterminés selon les dispositions réglementaires applicables. Les contractuels bénéficient d'une assurance-groupe.

Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunération du 4 octobre 2007, le Conseil d'administration du 27 octobre 2007 a augmenté l'allocation de fonction du Directeur-Général chargé de la deuxième signature de 25 % à 30 %.

Le montant global brut attribué aux membres du Comité de Direction, à l'exception de celui de l'Administrateur délégué, s'élève, pour l'année 2009, à € 990.037,57. Les primes pour les prestations de 2009 ne sont fixées qu'en 2010, et ne sont donc pas comprises dans ce montant. Les primes de gestion pour les prestations 2008 sont comprises dans le montant.

## 6. Contrôle

### Commissaire du Gouvernement

L'article 213 de la loi du 21 mars 1991 dit : « Infrabel est soumise au contrôle du ministre qui a les entreprises publiques dans ses attributions et du ministre qui a la régulation du transport ferroviaire dans ses attributions. Ce contrôle est exercé à l'intervention de deux Commissaires du Gouvernement, nommés et révoqués par le Roi sur la proposition du ministre concerné.

Les Commissaires du Gouvernement sont invités à toutes les réunions du Conseil d'administration et du Comité de Direction et y siègent avec voix consultative (article 213 § 3 de la loi du 21 mars 1991). Les Commissaires du Gouvernement participent également, avec voix consultative, aux réunions du Comité d'Audit (article 210 § 1 de la loi du 21 mars 1991).

Les Commissaires du Gouvernement veillent au respect de la loi, des statuts et du contrat de gestion. Ils veillent à ce que la politique d'Infrabel, en particulier celle menée en exécution de l'article 13, ne porte pas préjudice à la mise en oeuvre des missions de service public.

Chaque Commissaire du Gouvernement fait rapport au ministre dont il relève. Les Commissaires du Gouvernement font rapport au ministre du budget sur toutes les décisions du Conseil d'administration ou du comité de direction qui ont une incidence sur le budget général des dépenses de l'Etat.

Chaque Commissaire du Gouvernement introduit, dans un délai de quatre jours ouvrables, un recours auprès du ministre dont il relève contre toute décision du conseil d'administration ou du comité de direction qu'il estime contraire à la loi, aux statuts ou au contrat de gestion ou susceptible de porter préjudice à la mise en oeuvre des missions de service public d'Infrabel. Chaque Commissaire du Gouvernement peut, dans le même délai, introduire un tel recours contre toute décision d'augmentation des redevances de l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire. Le recours est suspensif.

M. Rik GOETINCK, et sa suppléante, Mme Veerle STRAETEMANS, ont été nommés Commissaire du Gouvernement auprès d'Infrabel à partir du 1 août 2008 par arrêté royal du 4 juillet 2008.

M. PONCIN et son suppléant, M. Michel BALON, ont été nommés Commissaire du Gouvernement auprès d'Infrabel à partir du 1 août 2008 par arrêté royal du 9 juillet 2008.

### Collège des Commissaires

L'article 25 §1 de la loi du 21 mars 1991 dit « Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la loi et du statut organique, des opérations à constater dans les comptes annuels, est confié, dans chaque entreprise publique autonome, à un Collège des Commissaires qui compte quatre membres. Les membres du Collège portent le titre de commissaire. »

Il est composé de quatre membres dont deux sont nommés par la Cour des Comptes parmi ses membres et les deux autres sont nommés par l'Assemblée Générale parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprises.

### Les membres du Collège sont :

- M. Herman VAN IMPE, Président du Collège, réviseur d'entreprises,
- M. Michel DELBROUCK, réviseur d'entreprises,
- M. Michel DE FAYS, conseiller de la Cour des Comptes.
- M. François VANSTAPEL, Premier Président de la Cour des Comptes (jusqu'au 17/12/2009).
- M. Ignace DESOMER, Président de la chambre néerlandaise (depuis 17/12/2009)

Ils sont nommés pour un terme de maximum six ans renouvelable. La durée du mandat doit, le cas échéant être précisée dans les statuts. Les statuts ont fixé la durée du mandat des membres du Collège des Commissaires à 3 ans.

### Les mandats viennent à échéance :

- pour M. VAN IMPE, lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011,
- pour M. DELBROUCK, lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

## 7. Mandats dans les filiales et sociétés à participation

### A. Sociétés dans lesquelles des mandats ont été exercés (participations directes et indirectes) par des membres des organes de gestion ou du personnel Infrabel

Infrabel a deux filiales directes : la SA TUC RAIL, la SA CHANTIER DE CREOSOTAGE DE BRUXELLES (CCB). Infrabel a des participations directes dans le GEIE Corridor C, la SCRL GREENSKY (constitué le 15 juillet 2009) et la SCRL SPS Fin (constitué le 24 avril 2009 et actions acheté par Infrabel le 27/04/2009). En outre, il y a encore des participations indirectes dans la SA WOODPROTECT BELGIUM et la SA BRUSSELS WOOD RENEWABLE (constitué le 22 décembre 2008) – filiales de la SA CCB – et dans GEIE IV-Infra/TUC – filiale de la SA TUC RAIL. Dans toutes ces sociétés, les mandats sont exercés par des membres des organes de gestion ou par des agents d’Infrabel.

### B. Membres des organes de gestion ou du personnel Infrabel ayant exercé des mandats

- M. Luc LALLEMAND, Président TUC RAIL;
- M. Eddy CLEMENT, administrateur TUC RAIL;
- M. Jean-Marie RAVIART, Président CCB et WOODPROTECT Administrateur TUC RAIL, Administrateur BRUSSELS WOOD RENEWABLE;
- M. Luc VANSTEENKISTE, Administrateur TUC RAIL, gérant GEIE Corridor C, président RNE
- M. Dirk DEMUYNCK, Administrateur délégué TUC RAIL;
- M. Franky VERBRUGGEN, Administrateur CCB et Woodprotect;
- M. Richard MARCELIS, Administrateur CCB, Woodprotect, BRUSSELS WOOD RENEWABLE et GREENSKY
- M. Dirk. VANOOTEGHEM, Administrateur GIEE Iv-Infra/TUC;
- M. Jan MILH, Administrateur GEIE Iv-Infra/TUC.

### C. Rémunérations

Tous les mandats d’administrateur sont non rémunérés.

Le montant global brut, pour l’année 2009, attribué à l’Administrateur délégué de TUC RAIL est repris dans le rapport annuel de TUC RAIL.

L’administrateur délégué de CCB et de WOODPROTECT ne perçoit pas de rémunération en tant qu’administrateur délégué.

Etabli à Bruxelles le 19 avril 2010.

Au nom du Conseil d’Administration,

**Christine Vanderveeren**  
Présidente du Conseil  
d’Administration

**Luc Lallemand**  
Administrateur délégué

